

# Merkur DE LETZEBURGER

Bulletin de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

( 323 )

**Königlicher Beschluß,**  
vom 1. October 1841, Nr. 12,  
die Errichtung einer Handelskammer im Groß-  
herzogthum betreffend.  
(N° 9525. — 1841. — R. P.)

Wir Wilhelm II, von Gottes Gnaden, König  
der Niederlande, Prinz von  
Sachsen-Coburg und Gotha, Großherzog von

In Erwägung, daß es zur  
Förderung des Handels und  
Industrie im Großherzogthum, eine Handelskammer  
zu errichten  
Haben beschlossen und be-  
stimmten

Art.  
Eine Handelskammer für  
das Großherzogthum ist in  
Luxemburg  
besteht aus ein und zwanzig  
Mitgliedern

Der Handel und die In-  
dustrie werden durch  
Wahlen vertreten :

Der Handel überhaupt  
Die Tuchfabrikation  
Die Steingutfabrikation  
Die Spinnereien  
Die Eisenschmiederei  
Die Handschumacherei  
Die Papiermühlen  
Die Mehlmühlen  
Die Tabakfabrikation  
Die Webereien  
Die Gerbereien

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

1841 - 1991

21 Mitglieder.

Art. 3.

Die Kammer wird mit jedem zweiten Jahre  
um ein Drittel erneuert; der Austritt des ersten  
und zweiten Drittels wird durch das Loos ent-  
schieden; späterhin soll die Erneuerung zu Folge  
der Dienstfreibe statt haben.

**ARRÊTÉ ROYAL**

du 1<sup>er</sup> octobre 1841, n° 12,  
portant instruction d'une Chambre de  
commerce dans le Grand-Duché.

( N° 9525. — R. P. )

Nous GUILLAUME II, par la grâce de Dieu, Roi  
des Pays-Bas - Prince d'Orange-Nassau, Grand-

etc., etc.;  
pour le développement  
du commerce dans le Grand-Duché  
nous avons ordonné qu'il y  
serait établie une Chambre de com-

merce  
comme suit :

1.  
La Chambre de com-  
merce du Grand-Duché; elle est  
composée de

21 membres.

1 »

1 »

1 »

1 »

1 »

1 »

1 »

1 »

1 »

2 »

21 membres.

Art. 3.

La Chambre est renouvelée par tiers tous les  
deux ans; le sort désignera la sortie du premier et  
du deuxième tiers, ensuite le renouvellement a lieu  
par rang d'ancienneté.

- Vorgezogene Mehrwert- und Akzisensteueranpassungen zum 1. Januar 1992
- 150<sup>e</sup> anniversaire de la Chambre de Commerce

# Construisons l'avenir ensemble



La Banque Générale du Luxembourg est devenue, grâce à sa large confiance dans le potentiel de ses clients, la banque privilégiée du commerce, de l'artisanat et de l'industrie luxembourgeois, secteurs où elle occupe une place prépondérante.

Chaque idée, chaque projet soumis sont analysés à fond et les experts de

la Banque Générale du Luxembourg n'hésitent point à innover afin de trouver les meilleures réponses dans l'intérêt du client.

Contactez le gérant de l'agence la plus proche de la Banque Générale du Luxembourg.

Nous construirons l'avenir ensemble!



**BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG**

27, Avenue Monterey L-2013 Luxembourg Tél. 47 99 1

## Leitartikel: Vorgezogene Mehrwert- und Akzisensteueranpassungen zum 1. Januar 1992

Die jetzt von der Regierung vorzeitig unternommene Verwirklichung der steuerlichen Harmonisierungsmaßnahmen fußt auf dem diesbezüglichen am 24. Juni 1991 unter Luxemburger Präsidentschaft vereinbarten EG-Beschluß.

Die Entscheidung die Mehrwert- und Akzisensteuersätze ab 1. Januar 1992 zu erhöhen wird von der Regierung mit dem Argument begründet, daß Luxemburg derzeit keine inflationistischen Tendenzen zu befürchten habe und somit der Zeitpunkt für steuerliche Anpassungen äußerst günstig sei.

Im Gegensatz zur Mehrwertsteuer, deren Sätze ab kommenden 1. Januar von 12 % auf 15 % angehoben und andererseits bei verschiedenen Gütern und Dienstleistungen gesenkt werden, will man die Akzisensteuer auf Treib- und Brennstoffen im Laufe des nächsten Jahres etappenweise an die auf EG-Ebene vorgesehenen Minimalsätze heranführen.

Den Berechnungen des Finanzministeriums zufolge werden die anstehenden Steuerangleichungen sich im Januar mit 0,21 % auf die Teuerungsrate auswirken, in den nachfolgenden Monaten um 0,34 % und schließlich am 1. Januar 1993 um die restlichen 0,28 % womit dann der veranschlagte inflationäre Impakt von 0,83 % erreicht wäre. Angesichts dieser mechanistischen Steigerung, die es nicht zu überschreiten gilt, kam die Regierung mit Vertretern von Handel und Handwerk überein, daß während der Monate Dezember und Januar jegliche Anhebung der Gewinnspannen unterbunden werden soll, was praktisch einem Einfrieren der Preise entspricht.

Das hiererwähnte Maßnahmenpaket wird sich in erster Linie wegen der Mehrwertsteuersenkung von 12 % auf 3 % bei Wohnungsbau, Kinderkleidung, Nahrungsmittel usw. insgesamt vorteilhaft auf kinderreiche und einkommensschwache Familien auswirken, die anlässlich der Einkommensteuerreform weniger begünstigt wurden. Es ist deshalb unverständlich warum die verschiedenen Gewerkschaften sich jetzt für zusätzliche Kompensationsmaßnahmen im Sozialbereich, wie z.B. eine Heraufsetzung der Familien- und Erziehungszulagen breitmachen, da die bevorstehende Teuerung auf anderen Gütern doch durch das Indexierungssystem ausgeglichen wird.

Es sind vielmehr die auf Konkurrenzfähigkeit angewiesenen Betriebe, welchen über den automatischen Indexierungsmechanismus weitere finanzielle Belastungen ins Haus stehen.

Diese Mehrbelastung der Betriebe ist den Kosten, die sich aus den Maßnahmen, die im Gutachten zum 92<sup>er</sup> Staatshaushalt von der Handelskammer auf 5,4 Milliarden beziffert werden, hinzuzurechnen.

Diesen finanziellen Bürden steht eine Steuersenkung von nur 4 Milliarden entgegen.

Im gesamtwirtschaftlichen Interesse Luxemburgs können zu diesem Zeitpunkt keine weiteren Belastungen, sprich Erhöhung von Sozialzuschüssen, für unsere Unternehmen hingenommen werden.

Im Gegenteil! Es wäre im Hinblick auf den Binnenmarkt von 1993 eher an der Zeit, die Wettbewerbsfähigkeit der Betriebe durch weitere Steuersenkungen zu gewährleisten.

**Merkur** DE LETZEBURGER

Editeur: Chambre de Commerce  
7, rue Alcide de Gasperi  
Adresse postale:  
L-2981 Luxembourg  
Tél.: 43 58 53  
Télex: 60174 chcom lu  
Téléfax: 43 83 26

Paraît 10 fois par an  
Reproduction autorisée avec  
mention de la source.

Imprimerie Hengen  
Société à responsabilité limitée

### Inhaltsverzeichnis:

Dossier: 150 <sup>e</sup> anniversaire de la Chambre de Commerce	4
Ventes spéciales – Sonderverkäufe	16
Innovation	19
Législation – Gesetzgebung	22
Social – Soziales	23
Formation – Ausbildung	28
Communiqués – Mitteilungen	30
Euro-Info	36

**150<sup>e</sup> anniversaire de la Chambre de Commerce**

Le 11 octobre 1991, la Chambre de Commerce a célébré, lors d'une séance académique au Théâtre Municipal de Luxembourg, ses 150 années d'existence.

La rédaction du Merkur reproduit ici les discours tenus à cette occasion par MM. Emmanuel Tesch, Jacques Vandamme et Robert Goebbels.

**I. Allocution de M. Emmanuel TESCH, Président de la Chambre de Commerce**

Altesse Royale,

En rehaussant de Votre haute présence la séance académique, organisée pour commémorer le 150<sup>e</sup> anniversaire de la création de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, Vous avez bien voulu faire un grand honneur aux représentants des quelque 13.000 entreprises et établissements qui relèvent de la première institution de droit public créée dans notre pays après le Traité de 1839.

En présidant la manifestation de ce soir, Vous lui conférez, Monseigneur, non seulement l'éclat que son importance exigeait, mais Vous continuez une tradition. En effet, tout au long de Votre règne, Vous n'avez cessé d'encourager les entreprises par vos visites, à l'instar de ce qu'a fait dans le temps Votre père, S.A.R. le Prince Félix. Votre frère, S.A.R. le Prince Charles s'est voué à attirer des industries nouvelles dans le pays. En présidant depuis plus de douze ans déjà de nombreuses missions de promotion à l'étranger, S.A.R. le Grand-Duc Héritier continue cet effort en vue de la diversification des structures de l'économie.

Aussi suis-je, Monseigneur, certain d'être l'interprète des milieux économiques du pays, en Vous exprimant devant les représentants de la vie publique et privée présents ce soir – et aussi devant nos hôtes distingués de l'étranger – l'hommage de notre reconnaissance pour la sollicitude que Vous-même et Votre famille, n'avez cessé de témoigner à l'égard des entreprises et pour l'attention que Vous et Votre famille continuez de porter à un développement harmonieux de notre économie.

Messieurs les Ambassadeurs,

Un petit pays qui est obligé d'importer le plus clair de ses besoins en matières premières et biens de consommation et qui doit exporter plus de 80 pour cent de sa production de biens et de services, attache une grande importance à de bonnes relations extérieures.

La Chambre de Commerce se réjouit de la présence, ce soir, de nombreux Ambassadeurs et saisit cette occasion pour leur exprimer sa gratitude pour la compréhension qu'elle a trouvée et trouve notamment auprès de leurs sections commerciales.

Mesdames et Messieurs les représentants des institutions des Communautés européennes,

Notre Chambre qui doit aviser les projets de loi visant à transposer dans le droit national les directives communautaires, peut mesurer l'importance de votre travail quotidien. Elle y voit une contribution à l'intégration du petit marché luxembourgeois dans un espace économique plus vaste nécessaire au fonctionnement de son économie.

Notre reconnaissance pour vos efforts vous est acquise.

# DOSSIER

Monsieur le Vice-Président de la Chambre des Députés,  
Mesdames et Messieurs les Députés,  
Monsieur le Président du Conseil d'Etat,  
Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Tout comme les membres de la Chambre des Députés, notre institution a le droit de soumettre à votre haute assemblée des propositions de loi, lorsque leur objet rentre dans la compétence de la Chambre de Commerce.

Avec le Conseil d'Etat, notre Chambre partage l'obligation d'émettre des avis sur de nombreux projets de loi.

La Chambre de Commerce a pu et peut satisfaire à ces obligations consultatives obligatoires en matière législative, grâce au dévouement d'hommes et de femmes qui, en se faisant élire à notre institution, ont mis leur compétence au-delà de leur propre entreprise, également au service de l'ensemble de notre économie.

Cela est vrai aussi pour les délégués des détaillants qui peuvent se réunir indépendamment de l'assemblée plénière pour s'occuper des questions intéressant spécialement le commerce de détail.

La Chambre de Commerce se réjouit de l'honneur que vous faites à ces hommes et à ces femmes en assistant à cette cérémonie.

Monsieur le Vice-Président du Gouvernement,  
Messieurs les Ministres et Secrétaires d'Etat,

Les dispositions légales de 1841 et de 1924 sur la Chambre de Commerce obligent le Gouvernement à consulter notre institution sur tout projet de loi, règlement et arrêté grand-ducal et ministériel concernant principalement les professions qui relèvent de sa compétence.

En rendant ses avis, la Chambre de Commerce s'est orientée et continuera à s'orienter selon le critère de l'intérêt économique général, car les intérêts représentés en son sein sont souvent divergents, et parfois opposés. Aussi doit-elle en faire la synthèse. Pour établir une telle synthèse, le seul critère valable est celui de l'intérêt économique général.

En tant qu'institution de droit public, la Chambre est aussi un auxiliaire des pouvoirs publics, ce qui se traduit, entre autres, par la gestion, pour le compte de l'Etat, du secrétariat de l'Office du Ducroire et par l'organisation matérielle et par l'accueil de missions économiques. En fait, depuis sa création, le Gouvernement et notre institution ont journalièrement coopéré.

Votre présence, ce soir, nous donne l'occasion pour vous remercier de votre confiance et pour vous assurer de la continuité de notre concours.

Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,

Le premier secrétaire de notre institution, désigné en dehors des membres élus, était en même temps chef de bureau à l'Administration de la Ville de Luxembourg. Depuis, les liens avec l'Administration de la Ville ne se sont jamais relâchés et se sont, notamment avec la réglementation des foires et marchés et des heures d'ouverture et de fermeture des magasins, étendus à l'ensemble des communes.

Notre Chambre voudrait exprimer plus particulièrement sa gratitude à Madame le Bourgmestre de la Ville pour la compréhension de son administration lors de l'organisation de cette séance et remercier tous les bourgmestres de leur collaboration.

Messieurs les Présidents et Secrétaires généraux des Chambres soeurs,

L'article 44 de la loi de 1924 dispose que chaque fois que deux ou plusieurs chambres professionnelles auront à s'occuper d'intérêts communs, elles pourront se réunir pour en délibérer en vue d'une décision commune.

Cette disposition trouve pour les chambres patronales et salariales une application continue notamment dans l'exécution de la législation sur l'apprentissage. Pour le reste, elle a été mise à profit occasionnellement sur des sujets ponctuels. Il est vrai qu'après 1924 d'autres cadres institutionnels ont été imaginés pour organiser la concertation entre partenaires sociaux et, même, entre les employeurs, les syndicats représentatifs sur le plan national et le Gouvernement.

La Chambre de Commerce saisit cette occasion pour exprimer sa gratitude à ses consoeurs et aux représentants des fédérations patronales et des syndicats de salariés ici présents pour leurs efforts conséquents pour maintenir, à travers le dialogue, le consensus national sur les objectifs fondamentaux de la politique économique, financière et sociale du pays.



Messieurs les Présidents et Secrétaires Généraux des Chambres de Commerce hôtes de l'étranger,

Pour une Chambre de Commerce d'un petit pays, l'appartenance à des réseaux de Chambres constitue une nécessité. Par son affiliation à Eurochambres, notre Chambre est européenne et par sa participation aux travaux de la Chambre de Commerce Internationale elle pratique l'ouverture sur le monde. Sur le plan régional, elle unit ses efforts dans une communauté de travail avec les Chambres de Metz, de Sarrebruck et Trèves. La Chambre de Commerce se félicite des contacts journaliers avec ses consoeurs.

En ce jour anniversaire, vous nous faites l'amitié d'être des nôtres.

Soyez en remerciés de tout coeur.

Mesdames et Messieurs les invités,

J'apprécie vivement votre présence ce soir, car elle constitue pour mes collègues, pour les membres du secrétariat et pour moi-même un stimulant pour l'action future de notre institution.

Altesse Royale,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

La diavision a illustré les étapes du développement de notre économie depuis 1841. En tant que porte-parole officiel des entreprises qui génèrent plus de 80% du chiffre d'affaires réalisé par le pays, notre institution se doit, en ce jour d'anniver-

saire, de réfléchir sur l'avenir de notre économie. Aussi est-elle heureuse d'avoir pu convaincre l'éminent spécialiste qu'est M. le Professeur ém. Jacques Vandamme, Président de la Trans European Policy Studies Association de nous livrer les bases pour cette réflexion. Ancien enseignant aux Universités de Leuven, de Nancy, de Lille et de Paris et ancien directeur à la Commission des Communautés européennes, M. Vandamme est particulièrement qualifié pour faire cet exercice.

Qu'il en soit d'ores et déjà sincèrement remercié, tout comme notre Ministre de tutelle, M. Robert Goebbels, qui a bien voulu accepter de prendre la parole au nom du Gouvernement.

## II. Le rôle des petits pays dans la Communauté Européenne Discours prononcé par M. Jacques Vandamme, Professeur émérite de l'Université catholique de Louvain



Monseigneur,  
Excellences, Monsieur le Ministre,  
Medames, Messieurs, Monsieur le Président,

Je suis très honoré d'avoir été invité aujourd'hui à prendre la parole à l'occasion de ce brillant anniversaire de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg. Le rayonnement de votre institution dépasse largement les frontières nationales. Nous sommes conscients à l'étranger et spécialement en Belgique du rôle éminent que votre Chambre a joué dans le développement économique de votre pays au cours des 150 dernières années.

Vous m'avez demandé de parler du rôle des petits pays dans la Communauté européenne. C'est un sujet qui m'est cher depuis qu'à différents titres j'ai été amené, au cours des trente dernières années, à réfléchir à l'avenir de la Communauté Européenne ou à m'engager dans l'action européenne.

Vous m'excuserez de traiter ce sujet principalement sous l'angle de ma spécialité, c'est-à-dire l'approche institutionnelle et juridique.

Mais je parlerai aussi, au début de mon exposé de quelques aspects historiques et, dans la dernière partie, de quelques problèmes politiques d'actualité.

En traitant ici à Luxembourg de l'action des petits pays dans la Communauté Européenne, comment ne pas évoquer d'abord le rôle joué par le **Grand-Duché de Luxembourg, dans la construction européenne elle-même.**

Dans le très remarquable discours qu'il prononça le 18 avril 1989 à l'occasion de la commémoration officielle du 150<sup>e</sup> anniversaire du Grand-Duché de Luxembourg, mon ami le Professeur Gilbert TRAUSSCH montra comment l'Etat autonome luxembourgeois, né du hasard de l'histoire en 1815, et confirmé internationalement en 1839, donna progressivement un

Altesse Royale,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

La dernière pensée sera consacrée à toutes celles ou tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, ont servi la Chambre de Commerce depuis sa création. Elle estime que le meilleur moyen pour honorer leur mémoire avec respect, consistera dans son effort continu pour rester une institution attentive aux besoins de l'économie.

Je vous remercie de votre attention.

contenu à son destin et construisit une Nation autour de sa dynastie.

Et il conclut que «l'appartenance à la Communauté Européenne comme membre à part entière a non seulement renforcé la position internationale du Luxembourg; elle a fortifié par ricochet son **identité nationale** en mettant en évidence sa perception extérieure».

Ainsi donc trente ans de vie communautaire au lieu d'écraser un petit pays, l'ont renforcé dans son rôle international et sa propre identité.

Tout cela n'a pas été le fruit du hasard mais bien la conséquence d'une politique délibérée menée par une série d'hommes éminents.

D'abord la C.E.C.A. Quel saut dans l'inconnu, à l'époque en 1951, pour un pays qui engageait d'emblée 70% à 80% de son potentiel économique! Les risques acceptés par le Grand-Duché étaient beaucoup plus grands que ceux des cinq autres partenaires de l'époque.

Mais l'approbation du Traité au Parlement par 47 voix pour et 4 voix contre montre que la majorité avait compris la chance qu'apportait la C.E.C.A. à l'industrie luxembourgeoise en la faisant participer à un grand marché assuré!

Les gouvernements de l'époque et notamment M. J. BECH, qui fut Ministre des affaires étrangères pendant 33 ans, de 1926 à 1959, avaient compris l'enjeu politique, pour le Luxembourg, de la réconciliation franco-allemande.

A partir de là le Grand-Duché serait non seulement un bon «élève», un bon «suiveur», mais il va jouer un rôle d'initiative.

Après l'échec de la Communauté européenne de Défense en 1954, la relance de Messine en 1955 est l'oeuvre des trois grands beneluxiens: J. BECH, BEYEN et P. H. SPAAK. Forts de leur propre expérience à trois, ils vont proposer aux «Grands» Européens une relance européenne, basée sur l'idée d'un grand marché. Ce fut le succès à la Conférence de Messine. Un témoin oculaire de cette séance mémorable, le Comte SNOY et d'OPPUERS écrit à ce sujet: La prudence de SPAAK, l'audace de BEYEN et l'habileté de BECH avaient renversé le courant destructeur qui avait menacé la construction européenne en 1954. Leur conviction et leur talent diplomatique aboutiront à la signature du Traité de Rome en mars 1957 et à l'avènement de notre Communauté Européenne d'aujourd'hui.

La limitation des ambitions communautaires, imposée à l'époque par les Grands, fera vite apparaître, à la fin de la période

# *L*A VIE DE CHATEAU

.....

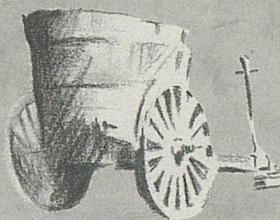
*Vous la découvrez à votre domicile, chaque fois que vous vous offrirez un de ces magnifiques vins de Bordeaux que nous avons sélectionnés pour vous.*

*Cette année, notre gamme de Bordeaux s'est encore élargie -et enrichie- de plusieurs Châteaux qui comptent parmi*

*les plus prestigieux*

*du Bordelais. Les*

*grands Châteaux de*



*Bordeaux il faut bien les connaître pour s'y reconnaître. Nos spécialistes sont passés maîtres en la matière pour la plus grande joie de votre cave.*

*Venez vous-même vous en convaincre, en visitant nos chais ou en participant à nos dégustations privées.*

*L*es secrets de la qualité



Caves  
*Bernard-Massard*

*Si vous désirez plus de renseignements sur notre gamme de produits de qualité, demandez notre tarif au Tél. 755 45-1.*

# DOSSIER

transitoire, en 1969, que le grand marché est à terme intenable sans une union économique et monétaire.

Ce n'est pas un hasard si les chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à La Haye en décembre 1969, demandent à Pierre WERNER, président du gouvernement luxembourgeois, de préparer un rapport sur les conditions de réalisation d'une telle union. Il ne faudra pas un an à ce grand homme d'Etat pour présenter son rapport (octobre 1970) et cinq mois après, exactement le 21 mars 1971, les chefs de gouvernement réunis en Conseil, décident solennellement de réaliser cette union économique et monétaire en trois étapes se terminant au plus tard le 31 décembre 1981...

Nous aurons sans doute un nouveau plan, espérons-le, un traité, pour le 31 décembre 1991... Son inspiration a vingt ans d'ancienneté! On sait les circonstances internationales qui ont empêché en 1972-73 de mettre en route beaucoup plus qu'un «serpent monétaire» remplacé en 1978 par le Système monétaire européen... qui constituait un nouveau progrès important.

L'essentiel est la vision à long terme d'un grand homme d'Etat d'un petit pays...

Ce panorama introductif serait incomplet si l'on n'évoquait pas aussi dans la suite des événements communautaires, la personnalité de Gaston THORN, membre du Parlement européen, de 1959 à 1969, Ministre des affaires étrangères de 1969 à 1974, Président du gouvernement de 1974 à 1979, Président de la Commission des C.E. de 1981 à 1985, époque où il transmet le flambeau à Jacques DELORS.



Certes Gaston THORN fut à l'avant-garde de la politique européenne à une époque particulièrement difficile: dans son livre de 1976 «L'intégration européenne entre le dépérissement et l'espoir», il laisse percer son inquiétude sans cependant désespérer de l'avènement d'une Europe démocratique. Son action en faveur de l'élection directe du Parlement européen et son appui donné à Leo TINDEMANS lors de la discussion du rapport sur l'Union européenne en 1976 ont été les expressions les plus concrètes de cette politique de l'espoir!

Que retenir de ce préambule historique pour la définition du rôle des petits pays dans la construction européenne?

Essentiellement que ce rôle peut être fondamental et déterminant lorsque l'action de ce petit pays est animée par une personnalité capable de définir des options à long terme et d'engager sa volonté et sa détermination au service de cet idéal.

Comme le dit Henri RIEBEN dans la préface du livre de Gaston THORN que j'évoquais à l'instant:

«Lorsqu'on occupe un point aussi névralgique au coeur de l'Europe, au carrefour de la France, de l'Allemagne et de la Belgique, lorsqu'on a éprouvé dans sa chair les brûlures pro-

duites par l'épicentre occidental des guerres européennes, on sait que le seul choix qui vous reste consiste à émigrer le plus loin possible ou bien à travailler à la stabilisation de l'épicentre. Les Luxembourgeois ont manifestement choisi de s'engager dans cette seconde voie...».

Le rôle des petits pays n'est pas seulement le fait des hommes qui les incarnent. Il est aussi lié au fonctionnement des institutions nouvelles que ces hommes réussiront à mettre en place et à faire fonctionner.

J'en arrive à la substance de mon exposé.

L'avènement de la Communauté Européenne constitue une révolution dans le système des relations internationales.

Celles-ci ont de tout temps été caractérisées politiquement par le jeu de l'équilibre des forces et juridiquement par la règle du consensus.

Il en est résulté que la création d'institutions de coopération internationales découlait soit de la domination d'un fédérateur qui assurait le commandement: ce fut le système de l'Union Soviétique jusqu'au 19 août 1991, soit de la prééminence d'un Directoire des Grands, comme dans l'organisation des Nations-Unies.

Dans la meilleure hypothèse où l'on tendait à une certaine égalité de partenaires, on ne pouvait pas aboutir à plus qu'un régime de consensus comme c'est le cas pour le Conseil de l'Europe ou le traité sur l'Union de l'Europe occidentale.

Avec l'avènement de la Communauté Européenne, on entre dans une ère nouvelle que l'on pourrait appeler la démocratisation des relations internationales, c'est-à-dire la mise en place d'une procédure d'égalité de droit qui puisse satisfaire les petits pays.

J'emprunte à l'Ambassadeur honoraire Pierre van HAUTE, qui fut un moment Ambassadeur de Belgique auprès du Grand-Duché de Luxembourg, une description de ce système nouveau.

La première condition en est que tous acceptent de jouer le jeu en se conformant aux mêmes règles. Les petits souhaitent une forte organisation européenne et sont prêts à en supporter les conséquences car ils sont convaincus que paradoxalement c'est en aliénant leur liberté qu'ils pourront la sauvegarder. Mais cette attitude est intenable si les grands pays se soustraient à la règle en invoquant des situations particulières. Très rapidement naîtraient alors deux catégories de partenaires européens et on s'acheminerait inexorablement vers le Directoire de fait.

Il faut en second lieu que tous aient une possibilité réelle de participer à la formation des décisions. Sans une contribution active du plus grand nombre à la vie publique, il n'y a pas de véritable démocratie.

Il faut troisièmement que l'autorité commune soit réellement et totalement indépendante. Si d'aventure elle devait rester soumise à l'influence dominante d'un ou de plusieurs Etats, il lui serait impossible de défendre le bien commun européen qui ne coïncide pas avec la simple addition des biens particuliers.

Il faut enfin que l'autorité commune soit responsable et contrôlée. Cette dernière condition est aux yeux des petits pays de la plus haute importance. Tout droit est indissociable du devoir qui l'accompagne et la relation nécessaire qui unit ces deux notions ne peut à aucun prix être affaiblie. Un pouvoir irresponsable ou échappant à toute surveillance est en quelque sorte un droit libéré de toute obligation. Il mène à l'arbitraire ou à la défense des intérêts particuliers!

# DOSSIER

Ce système politique nouveau trouve sa consécration juridique non seulement dans le principe du vote à la majorité, mais aussi dans celui du vote à la majorité qualifiée au sein de l'organe de décision de la Communauté.

Le vote à la majorité qualifiée fait l'objet, dans le traité de Rome, d'un aménagement particulièrement élaboré, dans le double souci d'éviter de donner aux «petits» Etats membres un rôle disproportionné, sans conduire non plus à l'écrasement par les plus puissants.

Dans les traités communautaires, les votes des Etats au Conseil des Ministres sont **pondérés en fonction d'un critère général, démographique, politique et économique** (Allemagne, France, Italie et Royaume-Uni: 10 voix; Espagne: 8 voix; Belgique, Grèce, Pays-Bas, Portugal: 5 voix; Danemark, Irlande: 3 voix; Luxembourg: 2 voix) la majorité (2/3) étant de 54 voix sur 76. Ceci signifie qu'aucun Etat membre, ni même deux «Grands» ne disposent de la minorité de blocage. De même, à eux seuls, les cinq «Grands» ne peuvent minoriser les sept «Petits». Enfin, lorsque le Conseil statue hors de la proposition de la Commission, les 54 voix nécessaires doivent exprimer le vote favorable d'au moins huit Etats membres, ce qui représente, pour la minorité, une protection supplémentaire.

Le vote majoritaire ainsi aménagé, remplaçant progressivement l'unanimité, pour devenir le principe à la fin de la période de transition, est la grande innovation des traités communautaires: **l'on a même voulu y voir le principal symbole de la «supra-nationalité»**. Comme on le sait, sa mise en oeuvre fut contestée par la France à la veille de sa généralisation en 1965, à la fin de la seconde étape de la période de transition. Le volet principal de ce que l'on a appelé le «compromis de Luxembourg», qui mit fin à la crise le 30 janvier 1966, se lit comme suit:

«I. Lorsque, dans le cas de décisions susceptibles d'être prises à la majorité sur proposition de la Commission, **des intérêts très importants d'un ou plusieurs partenaires sont en jeu**, les membres du Conseil s'efforceront, dans un délai raisonnable, **d'arriver à des solutions qui pourront être adoptées par tous les membres du Conseil**, dans le respect de leurs intérêts mutuels et de ceux de la Communauté, conformément à l'article 2 du traité).

II. En ce qui concerne le paragraphe précédent, la délégation française exprime que, lorsqu'il s'agit d'intérêts très importants, la discussion devra se poursuivre jusqu'à ce que l'on soit parvenu à un **accord unanime**.



**III. Les six délégations constatent qu'une divergence subsiste sur ce qui devrait être fait au cas où la conciliation n'aboutirait pas complètement.»**

**Ce texte (réintroduisant le droit de veto) qui, au demeurant, ne constitue qu'un «accord sur un désaccord», ne saurait avoir juridiquement modifié les traités. Mais il est devenu, en quelque sorte, et notamment à l'occasion du premier élargissement, partie intégrante d'une sorte de «code de bonne conduite politique».** A tel point qu'en mai 1982, lorsque sous présidence belge, on décida à nouveau de voter pour sortir de l'impasse concernant la fixation annuelle des prix agricoles, les Anglais évoquèrent une rupture d'engagement.

C'est que pour eux la pratique politique (la mauvaise pratique politique) avait plus de poids que les textes formels.

Hélas cette pratique quasi constante de la recherche de l'unanimité de 1966 à 1982, aussi dans des matières où des intérêts pas si importants étaient en jeu, a considérablement pesé sur la vie communautaire et a provoqué ce que certains ont appelé la «dérive intergouvernementale», contraire aux principes défendus initialement par les petits pays en faveur d'un système de relations inter-étatiques nouveau.



Il aura fallu encore cinq années, c'est-à-dire, après l'adoption de l'Acte Unique européen en 1986, pour que, sous l'influence des nouvelles dispositions de ce traité, on en revienne à nouveau plus régulièrement au vote majoritaire au sein du Conseil des Ministres.

Mais le mal aura été profond à tel point que même au sein des petits pays, certains se sont demandé, ces dernières années, si nous n'avions pas intérêt au maintien de la règle de l'unanimité, au moins pour les questions que nous considérons comme étant d'intérêt vital pour nous.

Vous comprendrez qu'en abordant ce point, j'en viens aux grandes **questions politiques** d'actualité puisqu'elles sont au centre des débats au sein des conférences intergouvernementales en cours. En les évoquant chacun pense aussi aux perspectives d'élargissement de notre Communauté qui vont s'exprimer de façon aiguë dès le premier janvier 1993, lorsque nous serons entrés dans une nouvelle phase du processus d'intégration.

Les petits pays ont-ils intérêt à disposer d'un droit de veto?

A première vue on pourrait être tenté de dire oui et de considérer qu'après plus de trente ans de vie communautaire, pendant lesquelles nous avons vu s'affirmer notre identité nationale dans le concert des grands, nous avons enfin acquis les mêmes droits que ces grands pays. Pourquoi n'aurions-nous pas aussi le droit de nous opposer à une initiative mettant en cause ce que nous considérons comme un intérêt vital?

Par discrétion je m'abstiendrai de parler des matières sensibles que les gouvernements luxembourgeois pourraient être tentés de considérer comme étant d'intérêt vital et qui ne pourraient être modifiées que par la règle de l'unanimité. Car il est trop facile de voir la paille dans l'oeil du voisin et d'oublier la poutre

que l'on a dans le sien. Il est bien connu que le Premier Ministre de mon pays a, il y a quelque temps, fait de la question du siège des institutions européennes, une question d'intérêt vital pour la Belgique. (A voir les derniers événements on pourrait être tenté de le croire!).

Malgré les menaces que font peser sur nous les astuces ou les manoeuvres de grands voisins, je ne crois pas que les petits pays aient intérêt à long terme au rétablissement de la règle de l'unanimité ni d'ailleurs à son maintien dans de nombreuses matières où elle est prévue. Suivre certaines suggestions d'un grand pays dans cette voie serait une grave erreur.

En effet, le retour à l'idée du consensus remettrait en cause le principe de la démocratisation de la vie internationale que j'ai rappelé il y a un instant, où la formation de majorités permet une prise de décision efficace dans une perspective dynamique.

Il aboutirait à la paralysie de la Communauté dans toute une série de matières de sa compétence actuelle.

Ce retour en arrière empêcherait évidemment une évolution vers la formation d'une identité communautaire face au monde extérieur.

C'est tout de même bien l'absence de votes à la majorité qualifiée dans la politique extérieure qui est la cause des hésitations et atermoiements de la Communauté dans la crise yougoslave. Je sais qu'il s'agit de questions délicates et difficiles. Mais, dites-le moi, à qui profite cette situation? A personne et certainement pas aux petits pays.

Très rapidement cette paralysie découlant du maintien du droit de veto conduirait au Directoire des Grands exercé très probablement en dehors des structures communautaires et s'imposant à nous, sans notre concours.

Tout cela n'est pas un danger imaginaire. L'observation de la vie communautaire journalière, la multiplication des caucus et accords bilatéraux nous montre à quel point la tentation du retour au jeu diplomatique traditionnel est encore présente aujourd'hui, surtout dans les grands pays. (exemple de la réunion de Paris du 11 octobre 1991).



Je crois que je prêche ici à des convaincus. Le Gouvernement luxembourgeois soutenu par son Parlement et son opinion publique n'a-t-il pas montré dans son action européenne récente, qu'il entendait bien effacer le souvenir de ce qu'on a appelé erronément le «compromis de Luxembourg» de mai 1966.

Tout l'Acte unique européen négocié sous la sage présidence de J. SANTER au cours du second semestre de 1985, respire de cette volonté, commune aux petits pays, d'étendre la règle

du vote à la majorité qualifiée à de nouvelles matières communautaires.

Non seulement le Gouvernement a réussi à étendre les matières traitées de cette façon, mais il a conduit à une modification des pratiques qui s'étaient instaurées au sein du Conseil des Ministres depuis près de quinze ans.

Cette politique a été sage et en parfaite concordance avec l'intérêt des petits pays.

Il reste à évoquer brièvement l'avenir et notamment la perspective d'une Communauté qui va s'ouvrir, dans les dix années qui viennent, à plus de dix nouveaux membres.

On comprend que cela puisse provoquer des inquiétudes notamment dans les petits pays.

Vous les avez exprimées, la semaine dernière, Monsieur le Ministre de l'Economie, dans un important discours prononcé à l'occasion de l'ouverture de la Foire internationale de Luxembourg.

Je me permets de vous citer.

«Mais au fur et à mesure que les gouvernements européens concéderont des pouvoirs décisionnels supplémentaires à la Commission, voire au Parlement Européen, la marge de manoeuvre de l'Etat luxembourgeois deviendra d'autant plus marginale, le poids spécifique de notre pays dans l'ensemble communautaire n'ayant cessé de décroître suite aux élargissements successifs.

Que peuvent faire six parlementaires luxembourgeois dans une assemblée européenne où siègent actuellement 518 députés représentant douze pays et plus de 60 formations politiques différentes?

Les futurs élargissements de la Communauté, pour souhaitables qu'ils soient, ne manqueront pas de réduire encore davantage l'impact des représentants luxembourgeois sur le pouvoir décisionnel dans la Communauté.»

Ces propos ne peuvent nous laisser indifférents.

Un élargissement de la Communauté sans un approfondissement préalable ou au moins parallèle, comporte des risques considérables de dissolution de la Communauté dans une vaste zone de libre échange.

C'est ce que certains souhaitent: il ne faut pas s'en cacher.

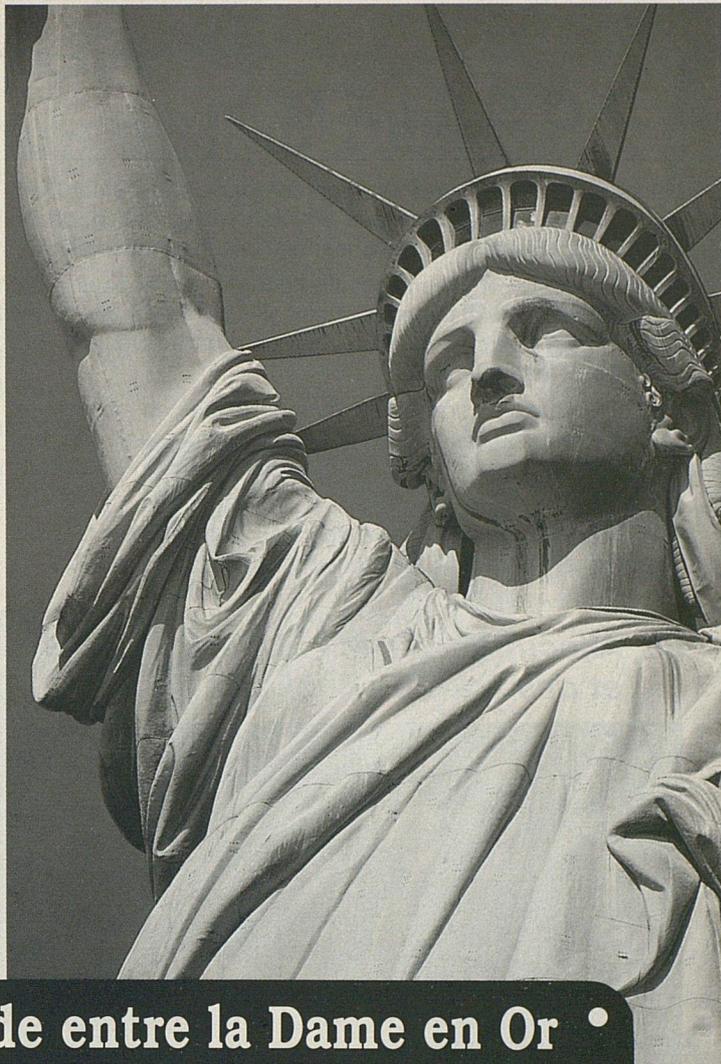
Mais ce n'est pas le projet européen que quelques grands hommes d'Etat de nos pays, et d'ailleurs d'autres pays comme R. SCHUMAN et K. ADENAUER, ont voulu pour les générations futures.

Ce projet repose sur un système institutionnel nouveau qui introduit la démocratie et l'égalité dans les relations entre Etats.

Il doit être maintenu coûte que coûte dans la perspective de l'élargissement. Pourquoi serait-il impossible de faire à vingt ce que cinquante-deux Etats font ensemble aux Etats-Unis ou, plus près de nous, vingt-deux cantons de la Confédération Helvétique?

Mais il est vrai, ceci ne suffira pas à sauvegarder le rôle politique des petits pays dans une Europe élargie à l'Est, au Nord et au Sud.

J'ai souvent à la mémoire le propos qu'a tenu fréquemment Leo TINDEMANS, ancien premier Ministre de Belgique et actuellement encore actif dans le combat européen comme député au Parlement européen: «les petits pays ne reçoivent jamais de cadeaux des Grands».



• **Le courrier le plus rapide entre la Dame en Or et la Dame au Bord du Port, c'est E.M.S.** •

**LE PROBLÈME:**

L'Ambassadrice du Luxembourg souhaite envoyer avec diplomatie un courrier de félicitation à son homologue de New-York à l'occasion des 500 ans de l'Amérique. Quel est le chemin le plus rapide?

**LA SOLUTION:**

E.M.S. Car E.M.S., Express Mail Service, est le courrier le plus rapide entre un point X et Y, national ou international. C.Q.F.D. Ce qu'il fallait...déplacer!

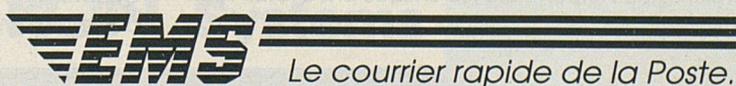
**ENTREPRISES À VOS POSTES !**

Voici en toute rapidité les atouts E.M.S.:

◆ *Luxembourg-Ville et environs:* prise à domicile sur simple coup de fil gratuit au 0800-2121. ◆ *Reste du pays:* 100 bureaux de poste, tous partenaires du réseau E.M.S. ◆ Livraison en 24 heures dans les grandes métropoles. ◆ Service garanti dans plus de 100 pays. ◆ Système de suivi informatique (tracking & tracing.) ◆ Transport de courrier et colis jusqu'à 20 kilos.

Mettez-nous au défi !

**Pour tous renseignements complémentaires, appelez le 4991/670**



Même avec les meilleures sauvegardes juridiques et institutionnelles, nous n'échappons pas entièrement aux rapports de force, toujours présents dans les relations internationales.

Pour y faire face, il y a une solution pour les petits pays, c'est de se regrouper et d'agir en commun en sous-ensembles dans un continent désormais à la recherche d'un nouvel équilibre politique et institutionnel.

Il peut paraître paradoxal d'évoquer cette idée au moment où l'on assiste à une dislocation de l'Europe centrale et orientale et l'avènement de petits Etats, à un danger incontestable de «balkanisation» du continent.

Je crois pour ma part qu'il s'agit là d'une réaction compréhensible mais temporaire, qui ne va en tout cas pas dans le sens de l'histoire.

### **III. Allocution de M. Robert Goebbels, Ministre de l'Economie, des Transports et des Travaux Publics**



Altesse Royale,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Ministre de tutelle de la Chambre de Commerce dont nous fêtons le 150<sup>e</sup> anniversaire, j'ai à coeur de délivrer à l'ingrès de mon allocution un message cordial de bons voeux, de vive reconnaissance pour le travail accompli et d'encouragement pour l'avenir, ceci à l'adresse de la présidence, des membres, du personnel et de tous les collaborateurs de la vénérable institution.

Ce n'est certainement pas un hasard que la création de la Chambre de Commerce remonte pratiquement au lendemain de l'indépendance politique de notre pays.

En fait, aucune autre institution parastatale du pays n'a été aussi étroitement associée à l'émergence du Luxembourg moderne.

Je n'ai pas l'intention de vous livrer un vaste exposé historique.

Rappelons-nous uniquement qu'à l'issue des trois démembrements subis par l'ancien comté de Luxembourg, notre pays fut réduit à un petit espace économique, caractérisé par une faible demande interne et des ressources intérieures limitées.

Ce fut la reconnaissance de la nécessité de diversifier l'économie et d'accéder à des espaces économiques plus larges.

En 1842, le Luxembourg accéda au «Zollverein», inaugurant ainsi les étapes ultérieures d'une intégration économique plus poussée.

Après la première guerre mondiale les choses ont évolué rapidement.

Celle-ci appartient aux ensembles et sous-ensembles qui sauront se fédérer autour d'un projet politique commun respectant les identités culturelles de toutes leurs composantes.

J'ai toujours cru que le Benelux avait cette vocation. Pourquoi ne serait-il pas relancé par les Luxembourgeois qui en feraient un objectif politique pour les cinquante ou cent cinquante années à venir?

C'est sur cette perspective que je voudrais terminer, dans la fidélité à la devise de Guillaume d'Orange.

«Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer».

En 1921 fut créée l'Union économique belgo-luxembourgeoise, suivie en 1944 par le Benelux.

Le traité CECA date de 1952, le traité CEE de 1958.

L'évolution récente est dans toutes les mémoires: acte unique, grand marché intérieur à partir de 1993, conférences en cours sur l'union politique et l'union économique et monétaire, nouvelle constellation dans les pays de l'Est.

Notre économie a connu un changement fondamental suite à un remodelage continu: restructuration de la sidérurgie, diversification économique et industrielle, développement prodigieux du secteur tertiaire, amélioration des infrastructures, progrès en matière de communications et de prestation fine de services.

A ce stade, il est permis de retenir une triple conclusion:

L'évolution économique s'inscrit dans un contexte historique et politique aux nombreuses interactions.

Les mutations sont permanentes et interviennent à un rythme de plus en plus rapide.

La Chambre de Commerce, de par son vaste plan horizontal, est à la fois un témoin privilégié de l'évolution et un acteur dynamique quant au devenir et à l'aménagement des entreprises et des structures économiques.

Devant cet auditoire averti, il serait exorbitant de m'apesantir sur le rôle, le travail et les missions innombrables de la plus vieille chambre professionnelle.

Bornons-nous au constat d'une organisation structurée, représentant plus de 13.000 entreprises, issues de 8 secteurs importants de la vie économique, occupant quelque 100.000 personnes et intervenant à raison de 80% dans le PIB.

D'évidence, les branches représentées se diversifient et s'enrichissent, de sorte que la prestation de services multiformes y apparaît en vedette.

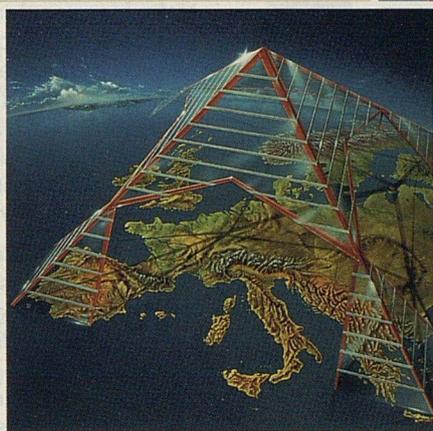
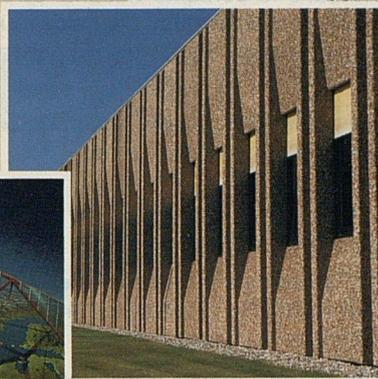
Le plan horizontal est très vaste, ce qui constitue une particularité distinctive par rapport aux autres chambres professionnelles. En fait, ce sont l'artisanat, l'agriculture et la viticulture, ainsi que les professions typiquement libérales qui ne sont pas regroupés à la Chambre de Commerce.

Le rôle central des 5 chambres professionnelles – dont la Chambre de Commerce – est connu. On n'a qu'à rappeler les domaines privilégiés d'intervention et de consultation, la sau-

# ASTRON

## les grands bâtisseurs de l'an 2000

Avec ses 400 partenaires en Europe, **ASTRON** compte à son actif les plus grandes réalisations dans les secteurs de l'industrie, des PME, du commerce et de l'artisanat.



**La force d'ASTRON :**  
une adaptabilité optimale,  
des structures qui permet-  
tent toutes les audaces et  
qui offrent toutes les garanties de  
qualité et de solidité comme en  
témoigne le million de m<sup>2</sup> de  
bâtiments déjà construit par  
les trois partenaires-bâtisseurs  
d'ASTRON au Grand-Duché de  
Luxembourg.

**ASTRON, un service complet  
depuis la conception jusqu'à  
la réalisation.**

**ASTRON, la tradition de l'avenir.**



**Building  
Systems**



Commercial Intertech S.A.  
P.O. BOX 152 L-9202 Diekirch, Luxembourg  
Tel. 802 91-1 Telefax 80 34 66  
A unit of Commercial Intertech Corp.

# DOSSIER

vegarde des intérêts des ressortissants, l'avis obligatoire et préalable à propos de textes législatifs et réglementaires, les avis motivés lors des travaux budgétaires sur le plan national, l'initiative législative, l'organisation de l'apprentissage et des cours de perfectionnement, la participation à des oeuvres dans l'intérêt des adhérents et j'en passe.

J'aimerais relever enfin la mission importante et diversifiée qu'assume la Chambre de Commerce sur le plan des études, des consultations dans le contexte national et international, de l'assistance aux ressortissants, de l'aide aux PME, de contacts utiles et d'une série d'activités de conseil et d'intermédiaire pour les branches en question.

Voilà dès lors des tâches immenses, absorbantes, requérant un maximum d'énergie et de disponibilité.

Altesse Royale,  
Mesdames, Messieurs,

Dans le droit fil de l'exposé du professeur VANDAMME, j'aimerais faire quelques réflexions rapides sur nos chances dans l'intégration européenne en cours.

L'article 104 du Traité de Rome rappelle les quatre objectifs de la politique économique sous forme de carré magique et qui sont l'équilibre global de balance des paiements, la confiance en la monnaie, un haut degré d'emploi et la stabilité du niveau de vie.

Ces finalités reviennent dans chaque examen sérieux fait au niveau communautaire et constituent les paramètres essentiels dans l'élaboration de l'union économique et monétaire.

A cet égard, le Grand-Duché part en excellente position.

La balance des paiements courants dégage régulièrement un excédent, représentant quelque 15% du PIB.

Le franc luxembourgeois est ancré définitivement dans le camp des monnaies fortes de l'Europe.

Il n'y a pas de chômage significatif: 1,5% de la population active, contre près de 10% en moyenne communautaire.

Enfin, le coût de la vie, quoi qu'il en soit de certaines pointes conjoncturelles, se compare favorablement à celui noté à l'étranger.

Il s'y ajoute un niveau de vie qui compte parmi les plus élevés, ce qui implique une croissance rapide.

Nos finances sont saines malgré l'impact de la récente réforme fiscale.

Les réserves budgétaires augmentent, le quota d'investissement se stabilise vers le haut, les fonds d'investissement sont garnis convenablement et l'action économique globale est renforcée grâce à des crédits budgétaires en hausse.

Cette situation nous permet une participation active, dans de bonnes conditions, aux travaux de l'union économique et monétaire.

Je ne me propose pas d'aborder le fond de la problématique du statut d'un petit pays dans la construction européenne.

S'il est vrai qu'il n'y a pour un pays comme le nôtre pas d'alternative possible à l'intégration européenne, je persiste à croire que nous devons essayer de rester maître de notre destin, notamment en matière économique et fiscale.

Malgré les aléas qui prévalent en la matière, j'admets qu'il nous reste des atouts solides à faire valoir.

La coopération entre petits pays, l'approche régionale, les droits fixés dans les traités sont sous ce rapport des atouts précieux.

N'empêche que le risque de marginalisation politique de petits pays pose un problème à l'avenir. Des garanties institutionnelles accrues seront nécessaires à cet effet.

Un autre impératif pour notre pays reste la maîtrise des coûts intérieurs et, partant, le maintien de la compétitivité de notre économie.

Non moins nécessaire est la nécessité pour notre pays d'être désenclavé et de s'engager dans un réseau optimal de communications avec les pays environnants.

Nous nous y employons.

Notre réseau autoroutier s'étend. L'année prochaine verra l'ouverture définitive de l'autoroute vers Trèves. Le tracé du boulevard de contournement de la Ville de Luxembourg tout comme celui de la collectrice du Sud sont définitivement acquis, les travaux avancent à un rythme sans précédent. Le tracé de la route du Nord tout comme celui de la liaison vers Sarrebruck sont en voie de finalisation. Un effort substantiel est également effectué en faveur de la voirie normale.

En 1993, notre réseau ferroviaire sera totalement électrifié. Nos liaisons avec nos pays voisins sont en voie d'amélioration rapide. J'ai pu négocier un accord de principe avec la France quant à l'accès direct de notre pays au futur TGV-Est et j'ai signé un accord avec la Belgique sur la modernisation de Luxembourg-Liège, qui avec Bruxelles, sera notre deuxième point d'accès vers le TGV-Nord.

Notre aéroport est en réorganisation et sera modernisé. Le chenal navigable de la Moselle sera approfondi.

Notre réseau de gaz naturel est en voie d'extension et mon collègue Alex Bodry a négocié des contrats garantissant notre approvisionnement en énergie électrique et en gaz naturel. Le nouveau statut des Postes et Télécommunications élaboré à l'initiative du Ministre Bodry permettra également à cette administration de se mettre encore davantage au service de notre économie.

Mais les infrastructures ne sont pas tout. Notre capital essentiel sont les femmes et les hommes de ce pays, qu'ils soient Luxembourgeois ou non.

Mon collègue Marc Fischbach poursuit énergiquement des réformes de la formation scolaire et professionnelle visant à augmenter le nombre de jeunes qui sortent de nos écoles dotés d'une formation professionnelle de haut niveau.

Etant donné qu'il n'est plus possible de mener une vie professionnelle en s'appuyant sur les seuls acquis de la formation scolaire et professionnelle initiale, un effort considérable sera fait pour le développement de la formation professionnelle continue.

Cet investissement dans l'éducation et la formation est d'autant plus nécessaire que notre marché du travail est étroit et que nous sommes redevables des nombreux non-Luxembourgeois – immigrés ou frontaliers – travaillant dans notre pays et sans lesquels notre économie ne fonctionnerait tout simplement plus.

Il y a parfois des voix pour dire que le Gouvernement devrait freiner l'afflux des étrangers, voire même organiser l'autarcie.

Aux tenants de ces théories je conseillerai un voyage d'études en Albanie pour y retrouver le «bon vieux temps» que connut

## DOSSIER

notre pays par exemple au début du siècle dernier où par milliers les Luxembourgeois furent forcés à l'immigration.

Je ne suis pas un fanatique de la croissance économique à tout prix, bien au contraire.

Dans une économie moderne la croissance doit être avant tout qualitative, soutenable et donc compatible avec la nécessaire protection de l'environnement et la non moins nécessaire gestion parcimonieuse des ressources naturelles et de l'espace disponible.

Mais l'absence de croissance signifie stagnation, régression, atrophie.

Si nous voulons maintenir un haut niveau de vie, notre pays doit donc s'ouvrir davantage.

L'avenir pour nous, c'est la grande région, la coopération avec nos voisins rhénans, sarrois, lorrains et belges.

Ce sont d'ailleurs les chambres professionnelles, et notamment la Chambre de Commerce, qui ont inauguré depuis des années cette coopération transfrontalière, qui, avec l'effacement progressif des frontières deviendra d'autant plus naturelle au courant des années à venir.

Altesse Royale,  
Mesdames, Messieurs,

Le temps me manque pour m'étendre davantage sur tous les sujets intéressant l'institution jubilaire.

Je terminerai en renouvelant à l'égard de tous les responsables et collaborateurs de la Chambre de Commerce les vives félicitations du Gouvernement et les miennes propres en y ajoutant un message de reconnaissance pour l'acquis et de soutien pour l'avenir.

\* \* \*

### La Chambre de Commerce est à votre service:

- Consultations juridiques gratuites
- Documentation économique
- Renseignements commerciaux
- Formation professionnelle
- Informations sur le commerce extérieur
- Assistance technique aux petites et moyennes entreprises

Quels que soient vos problèmes, adressez-vous à la Chambre de Commerce, qui tient ses services spécialisés à la disposition de ses ressortissants.

## SIEMENS

# Personal Fax.



Für alle, die am Schreibtisch kommunizieren, kann „Maßgeschneidert faxen“ nichts anderes heißen als das eigene Faxgerät auf dem Schreibtisch.

Dafür gibt es jetzt den PersonalFax mit kleiner Stellfläche und viel Komfort: integrierte Wähltastatur, Wahlwiederholung, Kurzwahl für

10 Rufnummern, Superfeinauflösung und zwei Kontraststufen.

Der PersonalFax zieht bis zu fünf Vorlagen automatisch ein. Und mit der MWS-Funktion überspringt er die leeren Bereiche der Vorlage; das macht das Faxen schnell.

Wir informieren Sie gerne. Auf Wunsch auch über den TeamFax, den OfficeFax und den CentralFax.

### Beratung, Lieferung, Service

Sprechen Sie mit uns.

Siemens s.a.

20, rue des Peupliers

Boîte Postale 1701

L-1017 Luxembourg-Hamm

Tél. : 43 843-360

Fax : 43 843-369

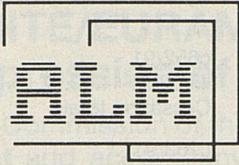
# Ventes spéciales – Sonderverkäufe

## Ventes sous forme de liquidations

Les ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes Moyennes sur base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale. Situation au 14/11/91.

(\*) = Numéro d'autorisation - (\*\*) = Durée autorisée - (\*\*\*) = Motif de liquidation

<b>AN DER TAK S.à r.l.</b> 5, av. de la Gare Wiltz	c764/91(*) 23.10.91-22.01.92(**) Déménagement(***)	<b>DE BORTOLI-KIEFFER Marguerite</b> 2, rue des Ecoles Dudelange	c693/91 27.04.91-26.04.92 Cessation totale c771/91
<b>AU LINGOT D'OR S.à r.l.</b> 14, rue Joseph Junck Luxembourg	c797/91 24.11.91-23.02.92 Déménagement	<b>DI PENTIMA S.à r.l.</b> 59, rue Dicks Esch/Alzette	26.10.91-25.10.92 Cessation totale
<b>AZIZI Ardeshir</b> 1, rue du Fort Bourbon Luxembourg	c637/90 01.02.91-31.01.92 Cessation totale	<b>DIDIER Marie-Louise</b> 12, rue de Nacher Remich	c699/91 18.05.91-17.05.92 Cessation totale
<b>BARTZ-KAULMANN Cathérine</b> 14, rue de la Gare Vianden	c717/91 29.06.91-28.06.92 Cessation totale	<b>ELS Jules</b> 4, pl. de la Libération Diekirch	c762/91 05.11.91-04.11.92 Cessation totale
<b>BEBEBULLE S.à r.l.</b> 28, av. de la Porte-Neuve Luxembourg	c632/90 29.12.90-28.12.91 Cessation totale	<b>ENSCH SOEURS S.à r.l.</b> 8, rue Beaumont Luxembourg	c738/91 01.10.91-30.09.92 Cessation totale
<b>BERTEMES Joseph</b> 43, Grand-Rue Wiltz	c735/91 26.08.91-25.08.92 Cessation totale	<b>E.T. S.à r.l.</b> 2, rue de Longwy Pétange	c769/91 15.11.91-14.11.92 Cessation totale
<b>BETTENDORF Carlo</b> 14, Grand-Rue Kayl	c655/90 15.02.91-14.02.92 Cessation totale	<b>FABER Nicolas</b> 25, Grand-Rue Diekirch	c704/91 25.05.91-24.05.92 Cessation totale
<b>BLEU MARINE S.à r.l.</b> Centre Philippe II Luxembourg	c676/91 06.04.91-05.04.92 Cessation totale	<b>FAGO S.à r.l.</b> 40, rue G.-D. Charlotte Mersch	c722/91 14.08.91-13.08.92 Cessation totale
<b>BOUSSER Margot</b> 57, rue Victor Hugo Esch/Alzette	c644/90 01.02.91-31.01.92 Cessation totale	<b>FEYEREISEN Aloyse</b> 4, rue Michel Rodange Differdange	c745/91 01.10.91-31.12.91 Déménagement
<b>BRAUN-GEYER</b> 68, rue de Warken Ettelbruck	c630/90 01.01.91-31.12.91 Cessation totale	<b>FLENER Armand</b> 2, rue de l'Ecole Mamer	c643/90 12.01.91-11.01.92 Cessation totale
<b>CAMPO-SPORTS</b> 12, rue de l'Alzette Esch/Alzette	c773/91 02.11.91-01.02.92 Déménagement	<b>FONBANK Léon</b> 33, bd Roosevelt Luxembourg	c690/91 23.04.91-22.04.92 Cessation totale
<b>Chaussures HENRI S.à r.l.</b> 40, av. de la Gare Luxembourg	c785/91 15.11.91-14.11.92 Cessation totale	<b>FRIES S.à r.l.</b> 63, Grand-Rue Wasserbillig	c729/91 01.08.91-31.07.92 Cessation totale
<b>CLAUDINE C S.à r.l.</b> 56, Grand-Rue Luxembourg	c782/91 16.11.91-15.02.92 Transformation immobilière	<b>GEHLEN ELECTRO S.à r.l.</b> 18, rue de l'Alzette Esch/Alzette	c756/91 10.10.91-09.10.92 Cessation totale
<b>COLJON-BALANCE Germaine</b> 11-15, rue Michel Rodange Differdange	c639/90 15.01.91-14.01.92 Cessation totale	<b>GLESENER Christiane</b> 11, rue Enz Remich	c684/91 29.04.91-28.04.92 Cessation totale
<b>COLLARD Nicolas</b> 27, rue Principale Rambrouch	c688/91 15.05.91-14.05.92 Cessation totale	<b>HOFFMANN Jean</b> 35, rte de Longwy Pétange	c638/90 01.03.91-29.02.92 Cessation totale
<b>CORTINA-SCHMIT Marie-Josée</b> 14, Place de la Libération Diekirch	c716/91 01.07.91-30.06.92 Cessation totale	<b>HOFFMANN Marie-Clémentine</b> 62, av. de la Liberté Luxembourg	c727/91 07.07.91-06.07.92 Cessation totale
<b>CUBE S.à r.l.</b> 13, rue Philippe II Luxembourg	c790/91 21.11.91-20.11.92 Cessation totale	<b>HOLWECK Pierre</b> Rue du Sanatorium Vianden	c736/91 15.08.91-14.08.92 Cessation totale
		<b>HOSEN CENTER LUXEMBOURG S.à r.l.</b> 61, av. de la Gare Luxembourg	c791/91 07.11.91-06.11.92 Cessation totale



® 1991

Auch im Retailbereich  
erfolgreich installiert

## Unsere Aktiv- und Passivmanagement- software macht Zinsänderungsrisiken und Liquiditätsabläufe transparent

ALM<sup>®</sup> berechnet

- die Rendite
- die FWF-Positionen
- das Transformationsergebnis
- das Risiko aus offenen Positionen

### Technische Informationen

- Relationale Datenbank
- 4 Generation Language
- Down-Load in beliebige Spreadsheet-Systeme
- Graphische Darstellung
- Einsetzbar auf mehr als 100 Computertypen
- Möglichkeit zur eigenen Erweiterung
- Postscriptlisten

u.v.m.

**FERNBACH-Software S.A.**

10, RUE DE VIANDEN B.P. 737 L-2017 LUXEMBOURG TEL: 45 45 39

## Ventes spéciales – Sonderverkäufe

<b>JAMIN Michèle</b> 62, av. de la Liberté Luxembourg	c772/91 26.10.91-25.01.92 Transformation immobilière	<b>REHLINGER Denise</b> 21, Grand-Rue Clervaux	c652/91 15.02.91-14.02.92 Cessation totale
<b>JUNGELS Nelly</b> 19, rue du Fort Elisabeth Luxembourg	c663/91 03.03.91-02.03.92 Cessation totale	<b>REISDORFFER Meubles</b> 70, rue de Tétange KAYL	c763/91 23.10.91-22.01.92 Déménagement
<b>KERSCHEN Francis</b> 40, rue de l'Alzette Esch/Alzette	c700/91 25.05.91-24.05.92 Cessation totale	<b>SANDRA Chaussures S.à.r.l.</b> 41, av. de la Gare Luxembourg	c665/91 01.03.91-28.02.92 Cessation totale
<b>KINTZINGER Carlo</b> 33-35, av. de la Gare Esch/Alzette	c673/91 30.03.91-29.03.92 Cessation totale	<b>SCHEUER Michel</b> 10, av. Fr. Clement Mondorf-les-Bains	c642/91 09.09.91-08.09.92 Cessation totale
<b>KLEWE S.à r.l.</b> 3, av. Salentyne Ettelbruck	c750/91 07.10.91-06.01.92 Déménagement	<b>SCHMINKDEPPCHEN S.à r.l.</b> 45, av. de la Gare Luxembourg	c730/91 01.08.91-31.07.92 Cessation totale
<b>LA FERME S.à r.l.</b> 6, rue de l'Europe Remich	c636/90 29.12.90-28.12.91 Cessation totale	<b>SCHMITZ Fernand</b> 32-34, rue des Tondeurs Wiltz	c759/91 27.11.91-26.02.92 Transformation immobilière
<b>LADY-SHOP S.à r.l.</b> 60, Grand-Rue Luxembourg	c761/91 31.10.91-30.01.92 Transformation immobilière	<b>SCHROEDER Simone</b> 7, rue Aldringen Luxembourg	c766/91 25.10.91-24.01.92 Transformation immobilière
<b>LOTUS ORIENTAL S.à r.l.</b> 67, av. G.-D. Charlotte Dudelange	c647/90 01.02.91-31.01.92 Cessation totale	<b>SCHWACHTGEN Jeanne</b> 5, rue Jean Jaurès Dudelange	c641/90 14.01.91-13.01.92 Cessation totale
<b>MANTOA Boutique S.à r.l.</b> 218, rte d'Arlon Strassen	c694/91 09.05.91-08.05.92 Cessation totale	<b>SOLUTEX S.à r.l.</b> 47, Grand-Rue Luxembourg	c754/91 21.10.91-20.01.92 Transformation immobilière
<b>MEYERS-SCHAFFNER M.-S.</b> 59, Grand-Rue Luxembourg	c658/91 20.02.91-19.02.92 Cessation totale	<b>STEMPER-SCHAICH Marguerite</b> 355, rte de Thionville Hesperange	c622/90 29.12.90-28.12.91 Cessation totale
<b>MISFITS S.à r.l.</b> 2, av. de la Porte-Neuve Luxembourg	c783/91 08.11.91-07.02.92 Déménagement	<b>STOFFEL &amp; Cie s.e.n.c.</b> 56, bd Kennedy Esch/Alzette	c758/91 26.10.91-25.01.92 Déménagement
<b>NEW CUIR S.à r.l.</b> 61, av. de la Liberté Luxembourg	c734/91 01.10.91-31.12.91 Transformation immobilière	<b>TEPPICH-OASE</b> 52, rue d'Anvers Luxembourg	c781/91 14.11.91-13.11.92 Cessation totale
<b>NEW WAY S.à r.l.</b> 3, rue Belair Strassen	c786/91 16.11.91-15.02.92 Transformation immobilière	<b>THILL Marie-Claire</b> 5, rue de Wilwerdange Troisvierges	c726/91 05.07.91-04.07.92 Cessation totale
<b>NOUVEAU TOMCAT S.à r.l.</b> 8, place du Marché Differdange	c789/91 17.11.91-16.11.92 Cessation totale	<b>TISSUS THEISEN S.à r.l.</b> 82, rue de l'Alzette Esch/Alzette	c755/91 17.10.91-16.01.92 Transformation immobilière
<b>NOUVELLE VOGUE S.à r.l.</b> 71, Grand-Rue Ettelbruck	c681/91 18.04.91-17.04.92 Cessation totale	<b>TRICOTS DU NORD S.à r.l.</b> 49, av. de la Liberté Luxembourg	c795/91 22.11.91-21.11.92 Cessation totale
<b>PALM-MOLITOR Jean</b> 28, rue des Capucins Luxembourg	c749/91 10.10.91-09.02.92 Cessation totale	<b>UNIQUE S.A.</b> 413, route de Longwy Luxembourg	c744/91 24.09.91-23.12.91 Transformation immobilière
<b>PETIT PAPILLON, RIES Josette</b> 14, rue de la Boucherie Luxembourg	c788/91 17.11.91-16.11.92 Cessation totale	<b>VAESSEN-KALLEN Jeanne</b> 3, rte d'Echternach Dommeldange	c776/91 07.11.91-06.11.92 Cessation totale
<b>POOL INTERNATIONAL S.A.</b> 11-13, rue Collart Bettembourg	c725/91 18.03.91-17.03.92 Cessation totale	<b>VANHAEKENDOVER Ernestine</b> 23, rue des Tondeurs Wiltz	c767/91 04.11.91-03.02.92 Transformation immobilière
<b>POULLIG Maria</b> 166, av. Charlotte Obercorn	c646/90 12.02.91-11.02.92 Cessation totale	<b>WEILAND Claude</b> 219, av. de la Liberté Niederborn	c642/90 08.07.91-07.07.92 Cessation totale
<b>RAFFAELLO MODE S.à r.l.</b> 12-14, bd d'Avranches Luxembourg	c671/91 01.09.91-31.08.92 Cessation totale	<b>ZEIMET Rosa</b> 11, rue Principale Rambrouch	c674/91 02.04.91-01.04.92 Cessation totale

## **BRITE/EURAM: Expression of interest campaign**

The Commission of the European Communities is inviting proposals for research and technology development and accompanying measures, in the field of Industrial and Materials Technologies for the 28th February 1992.

In order to help SME's to participate in this programme, a centralized Data Base of potential participants, classified by research tasks and types of action, will be created. To help companies to identify potential partners as early as possible and to put together the best consortium, an 'Expression of Interest Form' is available. This form can be obtained on request at LUXINNOVATION. The Data Base will be updated regularly and will be accessible either by contacting the BRITE/EURAM programme directly or through LUXINNOVATION, being the national contact point for Luxembourg.

### **RESEARCH AREAS:**

- Raw materials;
- Recycling;
- Structural materials;
- Functional materials for magnetic, superconducting, optical, electrical and biomaterial applications;
- Mass commodity materials;
- Design of products and processes;
- Manufacturing;
- Engineering and management strategies for the whole product life cycle;
- Aeronautics.

Detailed information about procedures for the submission of proposals will be available at LUXINNOVATION.

## **Recherche Coopérative: CRAFT**

Dans le cadre du programme BRITE/EURAM, la Commission Européenne a lancé une nouvelle initiative de coopération technologique spécialement destinée aux petites et moyennes entreprises: CRAFT.

Elle a comme objectif d'aider les PME confrontées à des besoins de R & D et qui ne sont pas équipées pour la recherche.

Le principe est que des PME d'au moins deux Etats membres s'associent et chargent des organismes tiers (centre de recherche, université ou autre entreprise) d'effectuer la R & D en leur nom.

La durée du projet est de 2 ans au maximum et la Commission pourra financer jusqu'à 50% du coût total. Le programme sera lancé en décembre 1991 et les domaines de recherche seront les mêmes que pour BRITE/EURAM II.



## **SERVICE DE PROMOTION ET D'ASSISTANCE A L'INNOVATION**

7, rue Alcide de Gasperi  
B. P. 1304  
L-1615 LUXEMBOURG

Tél.: 43 62 63  
Télex: 60174 chcom  
Téléfax: (352) 43 83 26

*“Je me suis laissé  
totalement  
prendre au jeu.  
Partout où elle  
m'a emmené,  
elle n'a cessé de  
m'étonner!”*

PIERRICK GUILLOU



*Pierrick Guillou, maître coq au restaurant gastronomique le “St. Michel” à Luxembourg, a eu l'occasion d'essayer la Peugeot 605 pendant toute une semaine.*

**Question:** *Quelle a été votre première impression quand on vous a remis la voiture?*

**Réponse:** La ligne m'a séduit au premier coup d'oeil. Une fois assis au volant, j'ai constaté que la voiture était très spacieuse. Je me suis tout de

suite senti à l'aise. Quand on connaît mon gabarit, on peut s'imaginer que j'attache beaucoup d'importance à ce genre de détail. (Rires). Il faut être très difficile pour ne pas trouver la position idéale vu que le volant, le siège et la ceinture sont également réglables en hauteur.

**Q:** *Et qu'avez-vous éprouvé en la conduisant?*

**R:** Je me suis laissé totalement prendre au jeu. Partout où elle m'a emmené, elle n'a cessé de m'étonner!

**Q:** *Comment cela?*

**R:** Son moteur est puissant, souple et extrêmement silencieux. Ce qui m'a frappé, c'est sa tenue

de route. Les amortisseurs et la direction s'adaptent automatiquement au style de conduite et à l'état des routes. Ce système confère une sensation de sécurité inégalée. On peut même opter pour une conduite sportive par simple pression sur un bouton. C'est formidable! Sur l'autoroute, j'ai beaucoup apprécié le régulateur de vitesse, et l'idée de placer le levier de commande pour la radio à hauteur du volant est ingénieuse.

**Q:** *Qu'est-ce qui vous a le plus gêné?*

**R:** J'étais en plein travail quand il a fallu que je déplace la voiture. Je suis descendu à toute vitesse avec ma toque sur la tête. Quand j'ai voulu rentrer dans l'auto, la toque est fatalement tombée par terre. Je me suis dit: “Voilà un aspect négatif. Je ne peux pas conduire coiffé de ma toque!” (Rires).

**Q:** *En effet, mais à part cela?*

**R:** Je trouve que le tableau de bord pourrait refléter un peu plus le dynamisme de la voiture. Quant à la carrosserie, je regrette un peu les formes d'autrefois. A mon goût, les voitures avaient plus de “gueule”, plus de charme, aujourd'hui elles se ressemblent trop.

**Q:** *Mais, dans l'ensemble, vous avez été satisfait de votre expérience?*

**R:** Très satisfait, j'ai vraiment beaucoup apprécié le comportement routier de la 605. Comme vous devez le savoir, je suis réputé pour être très exigeant.

**Q:** *C'est sûrement la recette de votre succès?*

**R:** On n'a pas deux macarons au Michelin sans être méticuleux et intransigent. J'aime les belles choses, surtout quand elles sont bien faites, et je pense sincèrement que cette voiture en fait partie.

*Quelle belle conclusion de la part de quelqu'un qui a mis son savoir au service du bon goût et de la perfection.*

Si vous avez envie, comme Pierrick Guillou, d'essayer la 605, c'est simple, téléphonez au 42 61 17.

**PEUGEOT 605**

LA VOLONTÉ DE VOIR GRAND.



## Législation – Gesetzgebung

### Projets de loi et de règlements soumis pour avis à la Chambre de Commerce

#### Ministère de la Sécurité sociale

- Projet de règlement grand-ducal ayant pour objet de fixer les modalités d'application du recours contre tiers responsable prévu à l'article 232 du code des assurances sociales.

#### Ministère des Finances

- Projet de règlement grand-ducal portant exécution de l'article 5 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu.
- Projet de règlement grand-ducal modifiant les règlements grand-ducaux modifiés des 12 juillet 1968 et 19 décembre 1969 portant exécution respectivement des articles 98, alinéas 2 et 4 et 62, no. 1 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu.
- Projet de règlement grand-ducal portant exécution de l'article 106, alinéa 4 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu.
- Projet de règlement grand-ducal portant exécution du paragraphe 5, alinéa 1er, no. 3 de la loi du 16 octobre 1934 concernant l'impôt sur la fortune.

- Projet de règlement grand-ducal portant exécution du paragraphe 11, alinéa 3 de la loi du 16 octobre 1934 concernant l'impôt sur la fortune.

#### Ministère de l'Agriculture

- Projet de règlement grand-ducal portant troisième modification du règlement grand-ducal du 15 juillet 1985 définissant les règles spéciales applicables à la commercialisation du bétail de boucheries.

#### Ministère de la Santé

- Projet de règlement grand-ducal relatif aux contrôles vétérinaires applicables dans les échanges intracommunautaires de produits d'origine animale.
- Projet de règlement grand-ducal fixant les principes relatifs à l'organisation des contrôles vétérinaires pour les produits d'origine animale en provenance des pays tiers introduits dans la Communauté.

#### Ministère de la Justice

- Projet de loi portant transposition de la onzième directive du Conseil du 21 décembre 1989 concernant la publicité des succursales créées dans un Etat membre par certaines formes de sociétés relevant du droit d'un autre Etat.

## SUZUKI CARRY

# Geräumiger Begleiter.



Nouvelle Société  
**Grand Garage de Luxembourg**  
293, route d'Arion Luxembourg Tél.: 45 57 15-1

**Garage Besenius**  
Zone Commerciale et artisanale Ettelbruck Tél.: 8 24 99

**Car Center**  
2-4, rue du Commerce Foetz Tél.: 57 00 97

**Garage Guy Weis**  
9, rue de Reisdorf Beaufort Tél.: 86 91 56

## Social – Soziales

### Salaire social minimum à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1991

En application des dispositions de l'article 3 de la loi modifiée du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum, les montants du salaire social minimum sont adaptés à la cote d'application 484,97 à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1991.

Le niveau du salaire social minimum correspondant à la cote d'application 484,97 de l'échelle mobile des salaires est fixé comme suit à partir de cette date.

#### 1) Travailleur n'ayant pas charge de famille (7.592.- francs indice 100)

Âge	Taux mensuel	Taux horaire
à partir de		
18 ans accomplis	36.819.- francs	212,83.- francs
17 ans accomplis	29.455.- francs	170,26.- francs
16 ans accomplis	25.773.- francs	148,98.- francs
15 ans accomplis	22.091.- francs	127,70.- francs

#### 2) Travailleur ayant charge de famille (7.822.- francs indice 100)

Âge	Taux mensuel	Taux horaire
à partir de		
18 ans accomplis	37.934.- francs	219,27.- francs
17 ans accomplis	30.347.- francs	175,42.- francs
16 ans accomplis	26.554.- francs	153,49.- francs
15 ans accomplis	22.761.- francs	131,56.- francs

#### Salaire social minimum pour travailleurs qualifiés

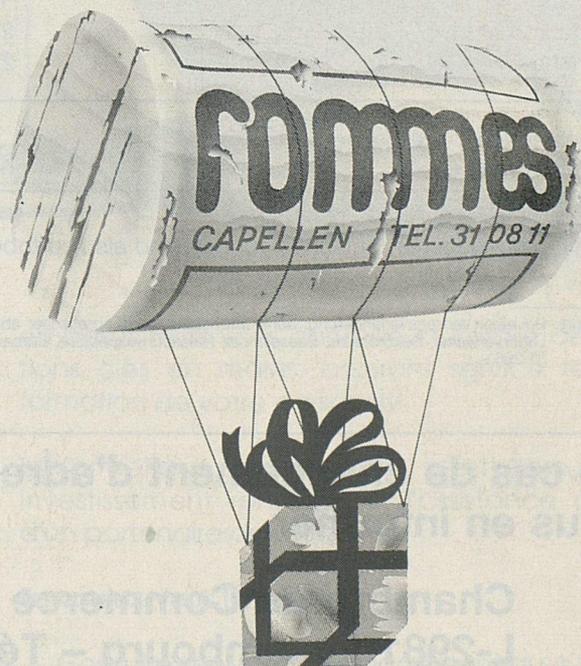
Le niveau du salaire social minimum pour travailleurs qualifiés au sens des dispositions de l'article 4 modifié de la loi modifiée du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum est fixé comme suit à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1991 :

- 44.183.- francs par mois pour le travailleur n'ayant pas charge de famille,
- 45.521.- francs par mois pour le travailleur ayant charge de famille.

# Le service - cadeau

Les Caves Rommes ont le plaisir de vous inviter à leur exposition permanente de cadeaux d'entreprises dans leur show-room à Capellen.

Découvrez nos coffrets-cadeau, nos Champagnes, Vins Fins et Alcools et profitez de notre service complet pour vos cadeaux de fins d'année, du conseil jusqu'à la livraison à domicile.



Z.I. Hirebösch L-8320 CAPELLEN  
Tél.: 31 08 11 Fax.: 31 31 51

## Social – Soziales

### Neue Mindestlehrlingsentschädigungen im Handel und Dienstleistungsbereich sowie im Hotel- und Gaststättengewerbe

(gültig ab 1. November 1991 - Index: 484,97)

Bruttolehrlingsentschädigungen *) für			in Lux F/Monat
	Verkäufer, Lagerverwalter, Dekorateurs, Bauzeichner	Reisebüroexpedient	Büroangestellter
1. Lehrjahr	11.130.-	12.619.-	/
2. Lehrjahr	14.176.-	16.057.-	/
3. Lehrjahr	20.621.-	23.356.-	23.366
nach bestandener praktischer Abschlußprüfung (1)	31.295.-	31.295.-	31.295.-

\*) Zusätzlich hat der Lehrling am Ende eines jeden Ausbildungsjahres Anrecht auf eine **Erfolgsprämie** in der Höhe von 10% der jährlichen Lehrlingsentschädigung unter der Voraussetzung, daß:

- der Lehrling sein Lehrjahr erfolgreich abgeschlossen hat,
- die vom Ausbildenden im Berichtsheft verzeichneten Resultate genügend sind,
- der Lehrling während der jährlichen Referenzperiode nicht mehr als 30 Tage Abwesenheit im Betrieb aufweist.

Die Erfolgsprämie wird auf den Gesamtbetrag der Entschädigungen, die dem Lehrling während der Referenzperiode vom 1. Oktober bis zum 30. September bewilligt wurden, berechnet. Sie ist spätestens am nächsten folgenden 31. Dezember auszuzahlen.

Bruttolehrlingsentschädigungen **) für		in Lux F/Monat
	Köche	Servierpersonal
1. Lehrjahr	16.193.-	14.927.-
2. Lehrjahr	20.369.-	19.234.-
3. Lehrjahr	23.279.-	
nach bestandener praktischer Abschlußprüfung (1)	31.295.-	31.295.-

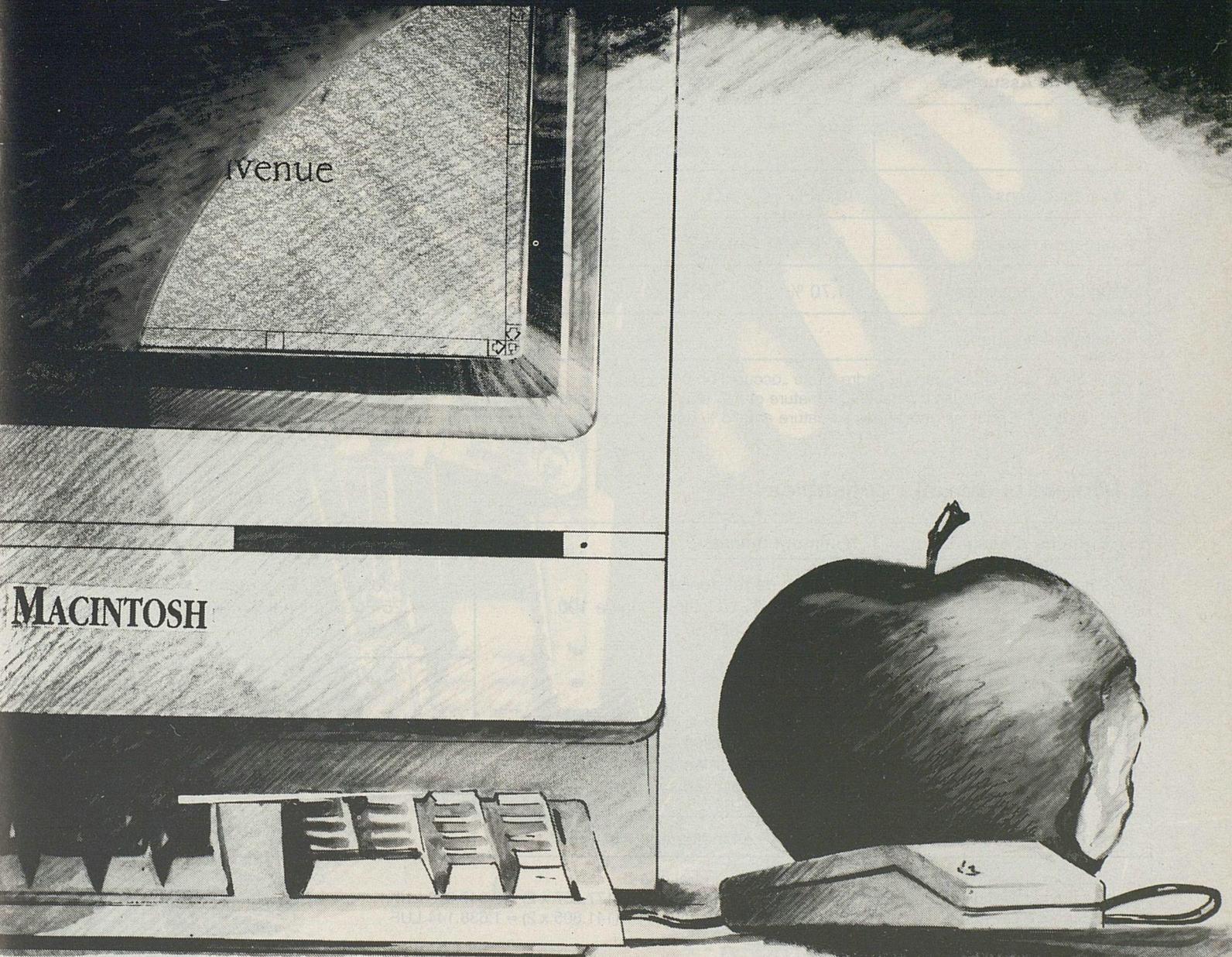
(\*\*) Die hier angegebenen Entschädigungen sind als Bruttobeträge, einschließlich der Vergütungen in Naturalien, zu verstehen.

(1) Anmerkung: Bei einer Vertragsverlängerung, bei nichtbestandener theoretischer aber bestandener praktischer Abschlußprüfung haben die Lehrlinge der Berufssparten Verkäufer, Lagerverwalter, Dekorateurs, Bauzeichner, Reisebüroexpedient, Büroangestellte, Koch und Servierpersonal Anrecht auf eine monatliche Lehrlingsentschädigung von 31.296.-.

**En cas de changement d'adresse, veuillez bien nous en informer.**

**Chambre de Commerce  
L-2981 Luxembourg – Tél.: 435853  
Téléfax: 438326 – Télex: 60174 chcom lu**

# computer business center MON PECHE PREFERE



Aujourd'hui, aucune entreprise n'oserait plus envisager son avenir sans ordinateur. C'est pourquoi **computer business center** conçoit des architectures informatiques hétérogènes, adaptées à la taille de votre société et ouvertes sur ses développements futurs. Aux PME, PMI comme aux grands comptes, **cbc** propose, après un audit approfondi, des solutions micro et mini extensibles, performantes et évolutives aux impératifs actuels et à venir.

Associée aux meilleurs constructeurs, **cbc** ne se contente pas de livrer des colis soigneusement

emballés mais vous conseille et installe des configurations clés en mains, assurant service technique et formation de votre personnel.

L'informatique signée **cbc**, c'est l'assurance d'un investissement rentable et l'assistance permanente d'un partenaire de confiance.

**En voulez-vous la preuve?**

Consultez nous sans engagement au 40.06.30  
**cbc** vous offre votre premier diagnostic.



Apple

Authorized Apple Dealer

**cbc**

computer business center

Authorized Compaq Dealer

**COMPAQ**

**computer business center**  
☎ 40.06.30 - Tfax: 40.06.34

01011001010110  
0001010110100  
1101011010100  
11001110

**16, rue Robert Stumper**  
**L-2557 Luxembourg**

# Social – Soziales

## Charges sociales

Situation au 1<sup>er</sup> novembre 1991 (indice 484,97)

### 1. Taux de cotisation <sup>1)</sup>

Branche d'Assurance	Ouvriers			Employés		
	Taux	Part du patron	Part de l'ouvrier	Taux	Part du patron	Part de l'ouvrier
Assurance pension	16,00%	8,00%	8,00%	16,00%	8,00%	8,00%
Assurance maladie	8,70% <sup>2)</sup>	4,35%	4,35%	4,85% <sup>3)</sup>	2,425%	2,425%
Allocations familiales	1,70%	1,70%	–	1,70%	1,70%	–
Assurance accidents	entre 0,50% et 6%					

1) Applicables uniquement dans le cadre d'une „occupation principale“.

2) 8,7% dont 4,7% pour les prestations en nature et 4% pour les prestations en espèces.

3) 4,85% dont 4,7 pour les prestations en nature et 0,15% pour les prestations en espèces.

### 2. Minima et maxima cotisables

Branche d'Assurance	Minimum mensuel	Maximum mensuel <sup>1)</sup>
Assurance maladie	le salaire de référence qui est de 7.310 LUF à l'indice 100, soit à l'indice 484,97:	5 fois le salaire de référence c.-à-d. 177.257 LUF à l'indice 484,97
Assurance pension		4 fois le salaire de référence c.-à-d. 141.805 LUF à l'indice 484,97
Allocations familiales	35.451 LUF pour les salariés de 18 ans 28.361 LUF pour les salariés de 17 ans 24.816 LUF pour les salariés de 16 ans 21.271 LUF pour les salariés de 15 ans	
Assurance accidents	35.451 LUF à l'indice 484,97	

<sup>1)</sup> le maximum annuel correspond à 12 x le maximum mensuel c.-à-d.

pour l'assurance maladie :  $(160.871 \times 3) + (172.936 \times 7) + (177.257 \times 2) = 2.047.679$  LUF

pour l'assurance pension :  $(128.697 \times 3) + (138.349 \times 7) + (141.805 \times 2) = 1.638.144$  LUF

pour les allocations familiales

pour l'assurance accidents

### 3. Salaire social minimum

Travailleur n'ayant pas charge de famille (7.592 LUF indice 100) = 36.819 LUF  
Travailleur ayant charge de famille (7.822 LUF indice 100) = 37.934 LUF

## Sie investieren in Ihrem Unternehmen

- Wir helfen Ihnen bei der Aufstellung Ihres Finanzierungsplanes.
- Wir beraten Sie über die staatlichen Investitionshilfen.
- Unter gewissen Voraussetzungen übernehmen wir eine Bürgschaft und erleichtern somit die Aufnahme eines Darlehens bei einem Finanzinstitut.

## Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants s.c.

L-2981 LUXEMBOURG – Tél.: 43 58 53 – Fax: 43 83 26



# LEASING

Faites profiter votre entreprise des multiples avantages du leasing.

Vos investissements sont financés à 100%. Vous gardez intacts vos moyens propres et diverses sources de financement pour d'autres utilisations, tout en bénéficiant des avantages fiscaux spécifiques à cette formule de financement.

Contactez-nous! Creditlease vous conseillera pour trouver, avec vous, la solution qui convient le mieux à votre entreprise.

 **CREDITLEASE** 

*Société de Location et de Leasing*

Société Anonyme  
50, route d'Esch - L-1470 Luxembourg  
Tél. 45 88 50  
Fax 45 81 03  
Filiale du Crédit Européen S.A.

## FORMATION CONTINUE

### KURSUS:

#### ELEKTRONIK MODUL 2: ELEKTRONIK

Teilnehmerkreis: Facharbeiter Elektrobranche

Programminhalt: Strom in Festkörpern  
Veränderliche Widerstände  
Halbleiterbauelemente  
Schaltungen von Dioden und Thyristoren  
NF-Verstärker  
Der Transistor als Schalter  
Prinzip des Oszillators

Dauer: 8 Tage

Zeitpunkt: Donnerstags, von 8.00 bis 17.00 Uhr

Datum: 9, 16, 23, 30 Januar 92  
6, 13, 20, 27 Februar 92

Teilnehmerzahl: max. 15 / min. 10

Preis: 30.000.- Flux pro Teilnehmer

### KURSUS:

#### ELEKTRONIK MODUL 4: MESSTECHNIK

Teilnehmerkreis: Facharbeiter Elektrobranche

Programminhalt: Einleitung und Meßgeräte  
Meßmethoden  
Messung und Prüfung von Bauteilen  
Elektrische Messung nichtelektrischer Größen  
Meßübungen  
Fehlersuche in elektronischen Schaltungen mittels Meßübungen

Dauer: 8 Tage

Zeitpunkt: Donnerstags, von 8.00 bis 17.30 Uhr

Datum: 19, 26 März 92  
2, 23, 30 April 92  
7, 14, 21 Mai 92

Teilnehmerzahl: max. 15 / min. 10

Preis: 30.000.- Flux pro Teilnehmer

### KURSUS:

#### ELEKTROTECHNIK MODUL 5

##### SCHUTZMASSNAHMEN

Teilnehmer: Facharbeiter Elektrobranche

Programminhalt: VDE-Bestimmungen  
Schutzmaßnahmen und ihre Prüfung  
Niederspannungserdungsanlage und Potentialausgleich  
Betrieb von Starkstromanlagen  
Elektrische Anlagen und Betriebsmittel

Dauer: 2 Tage, von 8.00 bis 17.00 Uhr

Zeitpunkt: 16 und 23 März 1992

Teilnehmerzahl: max. 15 / min. 10

Preis: 7.600.- Flux pro Teilnehmer

### KURSUS:

#### ELEKTRONIK MODUL 7: DIGITALTECHNIK

Teilnehmerkreis: Facharbeiter Elektrobranche

Programminhalt: Grundbegriffe  
Logische Verknüpfungen  
Schaltungsanalyse  
Schaltalgebra  
Schaltungssynthese  
Schaltkreisfamilien  
Zeitabhängige binäre Schaltungen  
Binäre Codes und Zahlensysteme  
Kode- und Wandlerschaltungen  
Zähler und Frequenzteiler  
Digitale Auswahl- und Verbindungsschaltungen  
Register- und Speicherschaltungen  
Digital-Analog-Wandler, Analog-Digital-Wandler  
Rechenschaltungen

Dauer: 10 Tage

Zeitpunkt: Mittwochs, von 8.00 bis 17.00 Uhr

Datum: 15, 22, 29 Januar 92  
5, 12, 19, 26 Februar 92  
11, 18, 25 März 92

Teilnehmerzahl: max. 12 / min. 8

Preis: 38.000.- Flux pro Teilnehmer.

Für weitere Informationen und besondere Beratung steht Ihnen zur Verfügung

## LYCEE TECHNIQUE PRIVE EMILE METZ

50, rue de Beggen - L-1220 Dommeldange

Tel.: 43 90 61-1 - Telefax: 43 90 61-456

# Formation – Ausbildung

## FORMATION CONTINUE

### KURSUS: QUALITÄTSZIRKEL

Teilnehmerkreis: alle Mitarbeiter

Kursusziel: Mitarbeitern innerhalb von Problemlösungsgruppen = Qualitätszirkel die Möglichkeit geben, Schwierigkeiten in ihrem Arbeitsbereich eigenständig aufzugreifen und zu lösen, zur Verbesserung

- der Qualität der Produkte
- der Produktivität und der Rentabilität
- der Qualität der Arbeitsbedingungen
- der Qualität der Zusammenarbeit

Dauer: 5 Tage, von 8.00 bis 17.00 Uhr,  
mit gemeinsamem Mittagessen

Zeitpunkt:

Zyklus 1: 7, 8, 9, 16, 23 Januar 92

Zyklus 2: 28, 29, 30 Januar 92

(Deutsch): 6, 13 Februar 92

Zyklus 3: 18, 19, 20, 27 Februar 92

(Deutsch): 12 März 92

Zyklus 4: 21, 22, 23, 30 April 92

(Franz.): 7 Mai 92

Zyklus 5: 12, 13, 14, 21 Mai 92

(Deutsch): 11 Juni 92

Teilnehmerzahl: max. 15 / min. 12

Preis: 22.000.- Flux pro Teilnehmer.

### KURSUS:

#### ZWISCHENMENSCHLICHE BEZIEHUNGEN

##### (Relations humaines)

Teilnehmerkreis: Führungsleute + Mitarbeiter

Kursusinhalt:

- die Neurolinguistische Programmation (PNL)
- die transaktionale Analyse (AT)
- die Charaktereigenschaften
- das Gehirn in den zwischenmenschlichen Beziehungen
- Zeitmanagement
- die Kommunikation
- die Gruppenpsychologie

Dauer: 6 halbe Tage

Zeitpunkt: Montags, von 14.00 bis 18.00 Uhr

Datum:

Zyklus 2: 6, 13, 20, 27 Januar 92  
3, 10 Februar 92

Zyklus 3: 17, 24 Februar 92  
9, 16, 23, 30 März 92

Zyklus 4: 27 April 92  
4, 11, 18, 25 Mai 92  
15 Juni 92

Teilnehmerzahl: max. 15 / min. 12

Preis: 12.000.- FLUX pro Teilnehmer

### COURS: KEPNER – TREGOE PSDM

Destinataires: Cadres

Objectifs: Méthode d'analyse de problème et de prise de décision

Programme:

- Evaluation de situation  
Trouver les préoccupations prioritaires
- Analyse de problème  
Trouver la cause d'une déviation
- Analyse de décision  
Prendre la décision la plus appropriée
- Analyse du problème potentiel  
S'assurer que la mise en oeuvre de la décision s'effectue dans les meilleures conditions

Durée: 4 jours, de 8.30 à 17.00 heures  
avec déjeuner en commun

Dates:

Cycle 1: français

10, 11, 24, 25 mars 92

Cycle 2: allemand

5, 6, 19, 20 mai 92

Nombre de candidats: max. 15 / min. 10

Coût: 32.000.- FLUX par candidat\*  
\* droits de licence KT compris

### KURSUS: BETRIEBSSYSTEM MS-DOS

Teilnehmer: alle Mitarbeiter

Kursusziel: Einführung in die wichtigsten, zum täglichen Arbeiten mit Personal-Computer benötigten Kenntnisse. Es sind keine Vorkenntnisse erforderlich.

Dauer: 8 Stunden

Zeitpunkt und Datum: Ab Januar 1992  
(werden bei Bedarf festgelegt)

Teilnehmerzahl: min. 6 / max. 12

Preis: 4.000.- Flux pro Teilnehmer

Für weitere Informationen und besondere Beratung steht Ihnen zur Verfügung

## LYCEE TECHNIQUE PRIVE EMILE METZ

50, rue de Beggen - L-1220 Dommeldange

Tel.: 43 90 61-1 - Telefax: 43 90 61-456

### Résultats semestriels '91 Forte régression des prix en sidérurgie

Le ralentissement de la croissance dans la plupart des pays industrialisés, la récession aux Etats-Unis, au Canada, au Brésil et en Grande-Bretagne, ainsi que les bouleversements dans les économies des pays de l'Est européen ont négativement influencé l'évolution du marché sidérurgique au premier semestre 1991.

La consommation mondiale d'acier a enregistré une baisse de 4% pendant les six premiers mois de cette année après avoir connu une régression de 2% en 1990. En ce qui concerne l'Europe de l'Ouest, les secteurs grands consommateurs d'acier, comme le bâtiment et l'industrie automobile, ont été les plus touchés par le ralentissement conjoncturel.

Sous l'influence de cet environnement économique défavorable, les prix des produits sidérurgiques vendus par le groupe ARBED ont connu, au cours des six premiers mois de l'année, une baisse de 8% par rapport à la moyenne de 1990, alors que la production a pu être maintenue à un niveau comparable à celui du premier semestre 1990 (+0,2%).

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe au 30 juin 1991 s'élève à LUF 105 milliards, contre 104,8 milliards pendant la même période de 1990. Cette stabilité s'explique essentiellement par l'extension du périmètre de consolidation. A périmètre constant, le chiffre d'affaires du semestre serait inférieur de 5,2% à celui du premier semestre 1990.

Les comptes consolidés semestriels au 30 juin 1991 clôturent avec un résultat net après impôts de LUF 3.179 millions, contre 6.014 millions au 30 juin précédent. Le résultat semestriel présente ainsi une rentabilité du chiffre d'affaires de 3,02%, contre 5,74% pour la même période de l'année dernière.

La part revenant au groupe dans le résultat semestriel s'élève à LUF 1.675 millions, soit 53% du résultat total, contre 59% en 1990. Dans ce contexte, il est à noter que le groupe SIDMAR n'a été retenu dans les comptes consolidés qu'avec une part de 47,6% alors que la consolidation annuelle se fera au niveau de 67%.

Le cash-flow du semestre s'établit à LUF 6,1 milliards contre LUF 10,9 milliards au 30 juin 1990.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à LUF 108,5 milliards et sont en augmentation de LUF 3,2 milliards par rapport à la fin 1990. La part du groupe passe de LUF 63,5 milliards à LUF 65,6 milliards. La valeur intrinsèque de la part sociale ARBED au terme du semestre s'élève à LUF 9.292, contre LUF 8.992 au 30 juin 1990.

En ce qui concerne la société mère, la production d'acier a diminué de 6,2% par rapport aux six premiers mois de 1990, par suite notamment de certains incidents techniques en début d'année. Le chiffre d'affaires réalisé pour le premier semestre 1991 s'établit à LUF 26,2 milliards contre LUF 29,6 milliards au 30 juin 1990. Le résultat semestriel, après impôts, s'inscrit à LUF 61 millions, contre LUF 1.861 millions au 30 juin 1990. Il est à noter que le cash-flow du semestre

atteint LUF 1.768 millions, contre LUF 3.269 millions au 30 juin 1990.

Les perspectives pour le second semestre ne s'annoncent pas plus favorables dans le domaine des prix de vente des produits sidérurgiques et un redressement de l'allure générale des affaires en sidérurgie n'interviendra que parallèlement à la reprise économique attendue pour l'année 1992.

\* \* \*

### Duisburger Recycling-Tage 92

Die 6. Duisburger Recycling-Tage werden unter der Schirmherrschaft des Bundesministers für Umwelt, Naturschutz und Reaktorsicherheit, Herrn Prof. Dr. Klaus Töpfer, am 20./21.02.92 an der Universität – GH – Duisburg durchgeführt.

Sie befassen sich mit Problemen der Verpackungstechnik; dabei werden alle Materialien, die für die Verpackung in Frage kommen, besprochen:

Papier und Pappe, Glas, Kunststoff und Metall.

Ein ausführliches Programm steht ab Herbst dieses Jahres zur Verfügung und wird allen Interessenten auf Wunsch zugeschickt.

Anfragen sind zu richten an:  
**Akademie für Wissenschaft  
und Technik**

Bismarckstr. 199  
4100 Duisburg 1  
Tel.: (02 03) 37 07 29 oder  
(02 03) 3 79-34 43  
Telefax: (02 03) 37 35 34  
Telex: 8 55 793 uni du d

Dirigeants, croyez-vous que votre personnel est le moteur de votre entreprise?  
Nous tenons à votre disposition de nombreuses références  
de succès concernant la formation du personnel  
aux techniques de vente et de communication.

**Notre but:  
la satisfaction de nos clients**

*sales trainings*  
*luxembourg* s.à.r.l.

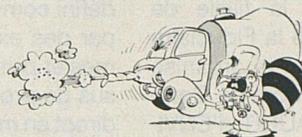
Tél.: 45 00 04 Fax: 45 20 21

# L'ENVIRONNEMENT? NOUS Y TRAVAILLONS CHAQUE JOUR!



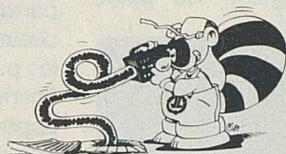
Recyclage de papiers, cartons, verres, plastiques et bois • Vidange des fosses septiques •

Nettoyage mécanique par haute pression et par balayeuse •

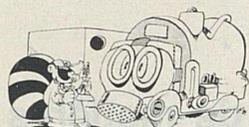


Débouchage des

égouts et canalisations •



Inspection des canalisations par caméra • Collecte



et élimination de déchets spéciaux (huiles, piles...) •



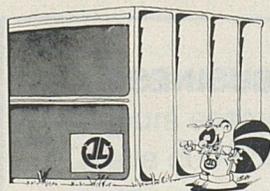
Enlèvement d'ordures ménagères •



Aspiration mécanique et refoulement des eaux,

boues, sables, graviers • Location et vente de containers de

1 à 33 m<sup>3</sup> pour déchets • Déshydratation des boues



par filtres presse mobile • Nettoyage,

contrôle et enlèvement des réservoirs à mazout et essence •



**LAMESCH**  
EXPLOITATION S.A.

**Tél.: 522727-1**

Fax 51 88 01 - Téléx 1223

Zone Industrielle - Wolser Nord - L-3225 BETTEMBOURG

## Communiqués – Mitteilungen

### Séminaire sur l'audit d'environnement à la Chambre de Commerce

Le 1<sup>er</sup> octobre dernier, Deloitte & Touche Consulting, Luxembourg, la filiale de conseil en management de la Fiduciaire Générale de Luxembourg, a organisé dans les locaux de la Chambre de Commerce un séminaire sur l'AUDIT d'ENVIRONNEMENT. Participaient à ce sémi-

s'était fait représenter par M. Paul Hansen, Directeur de l'Administration de l'Environnement.

Les intervenants de Deloitte & Touche Consulting ont présenté le concept de l'audit d'environnement qui peut être défini comme une analyse systématique, par des experts indépendants, des normes et procédures ayant dans le processus de production industrielle un impact direct en matière de sécurité et de préservation de l'environnement. Ce genre

nement un outil de management devant leur permettre de renforcer leur maîtrise des problèmes de sécurité et de protection de l'environnement, les autorités publiques peuvent y trouver un outil renforçant la mise en oeuvre d'une législation sur la protection de l'environnement. Les assureurs des entreprises quant à eux, y trouvent un moyen indépendant d'évaluer les attitudes et les procédés mis en oeuvre par leurs clients face aux problèmes de l'environnement. Enfin, les partenaires de l'entreprise, fournisseurs, clients, acquéreurs potentiels, ainsi que les partenaires que sont les employés et ouvriers peuvent avoir un intérêt à faire apporter un éclairage indépendant sur les procédés de sécurité et de protection de l'environnement mis en oeuvre par une entreprise.

\* \* \*

### Transport de matières dangereuses par air

Lors du 1<sup>er</sup> trimestre 1992, Cargolux envisage d'organiser un cours pour matières dangereuses, spécialement conçu pour les expéditeurs.

La matière y enseignée aura surtout trait au renforcement de la sécurité du transport aérien.

Le cours porte sur l'identification et la classification des produits, les procédures de colisage, le marquage et l'étiquetage ainsi que l'émission de la déclaration.

Pour des informations plus détaillées, veuillez contacter M. Peter Lagendijk de Cargolux, Tél.: 43 60 21 324.



naire une trentaine d'industriels luxembourgeois ainsi que, de la part de Deloitte & Touche Consulting, M. Christophe Boutry, Gérant, M. George Molenkamp, Associé de TRN Groep, La Haye, Pays-Bas et M. Michel Picard, Manager en charge de l'audit d'environnement auprès de Deloitte & Touche Conseil, Paris. Le Ministre de l'Environnement

d'analyse, qui rencontre un intérêt croissant chez bon nombre d'industriels dans de nombreux pays, doit permettre d'identifier les points faibles qui existent dans les normes et procédures d'organisation d'une entreprise et de ce fait de réduire ou de mieux gérer des risques qui découlent de ces points faibles. Les entreprises voient dans l'audit d'environ-

#### COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DE LUXEMBOURG

TOUS LES SERVICES D'UNE  
FIDUCIAIRE  
COMPÉTENTE ET AVANCÉE



#### TRANS WORLD BUSINESS AND TRUST COMPANY OF LUXEMBOURG

UNE ORGANISATION MONDIALE POUR  
L'EXÉCUTION DE TOUTES OPÉRATIONS  
COMMERCIALES, CIVILES, FINANCIÈRES

Registre de Commerce de Luxembourg :  
A-26425

Renseignements :  
Mme Josette MULLER, Dir. Admin.

Téléphone :  
2 02 98 (5 lignes)  
47 41 64 (5 lignes)

Bureaux :  
82, avenue Victor Hugo  
LUXEMBOURG

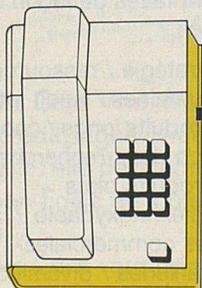
Télex :  
1856  
TOSON LU



# ... mais quel rapport y a-t-il entre un maillot jaune et la Ligne Bleue?

C'est dans les Pages Jaunes de la Ligne Bleue! A défaut de le gagner, vous pouvez toujours essayer de vous le procurer!!! Rubrique 8350 "Articles de Sports".

Quelle que soit l'information recherchée, par ordre alphabétique, par marque, par nom ou par rubrique... la réponse est toujours dans la Ligne Bleue.



## La Ligne Bleue

### **LES PAGES JAUNES**

Kompass Luxembourg, société à responsabilité limitée  
12, rue Sainte Zithe - L-2763 Luxembourg  
Téléphone: 49 60 51 - Téléfax: 49 60 56

### Data Documents SA ouvre ses portes au Luxembourg

Data Documents SA (Luxembourg) a été créée au cours des mois d'été en tant que «joint venture» entre Data Documents (Belgium), l'un des plus importants producteurs de formulaires en continu,

Cette logique d'expansion a amené Data Documents (Belgium) à s'intéresser de plus en plus au marché luxembourgeois. Les excellentes performances tant sur le marché belge que sur les marchés étran-



le groupe britannique John Waddington plc et Editpress Luxembourg, l'éditeur du quotidien luxembourgeois tageblatt. L'imprimerie en continu, située dans la zone industrielle Lankhëls à Esch/Alzette, est destinée à produire tant pour le marché luxembourgeois que pour les marchés français et allemand limitrophes des formulaires en continu. Elle commercialisera en outre toute la gamme des accessoires pour ordinateur. Le périodique spécialisé allemand «Der Drucker» a pu noter au sujet de cette «joint venture» que c'est la première fois qu'un groupe britannique du secteur de l'imprimerie investit dans une entreprise luxembourgeoise.

Pour les trois partenaires, la production de formulaires en continu ne constitue pas de l'inédit. Data Documents (Belgium) a été fondée en 1961. Une organisation commerciale dynamique et des investissements systématiques dans un parc de machines performantes ont permis à la société de s'établir comme l'un des premiers producteurs sur le marché belge. Dès 1975, l'expansion au-delà des frontières était à l'ordre du jour avec la création, à Breda, de Data Documents Pays-Bas. Une seconde filiale fut fondée en 1989 à Paris.

gers, et notamment l'alliance contractée en 1988 avec le groupe industriel britannique John Waddington plc, ont permis à la société de s'orienter vers le Luxembourg. A la recherche d'un partenaire qualifié et fiable, le choix tomba sur Editpress Luxembourg.

\* \* \*

### Nouvelles structures de direction à l'ARBED

M. Emmanuel Tesch, président du conseil d'administration de l'ARBED, ayant atteint la limite d'âge, a demandé à être déchargé de sa fonction avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1992. Le conseil a fait droit à cette demande de M. Tesch et a décidé de lui conférer l'honorariat de sa fonction tout en lui demandant de continuer à exercer son mandat d'administrateur jusqu'à son expiration statutaire.

Le conseil a décidé de coopter M. Georges Faber, actuellement président de la direction générale, à l'effet de prendre la succession de M. Tesch comme président du conseil.

Le conseil d'administration de l'ARBED a décidé, d'autre part, de donner une nouvelle structure d'organisation à la direction générale du groupe avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1992.

Cette nouvelle structure est basée sur les conclusions d'une étude faite par un consultant externe en concertation avec les directions générales de l'ARBED et de SIDMAR. L'étude comporte une analyse approfondie et critique des activités exercées ou envisagées par la société et dégage les actions stratégiques pour assurer la prospérité du groupe.

La mise en oeuvre des changements structurels implique la nécessité d'un aménagement de la direction générale en tant que centre de réflexion, de proposition, de gestion et de contrôle, de manière à faire face aux défis que comporte cette stratégie. Le schéma retenu prévoit la mise en place d'unités opérationnelles homogènes et responsables.

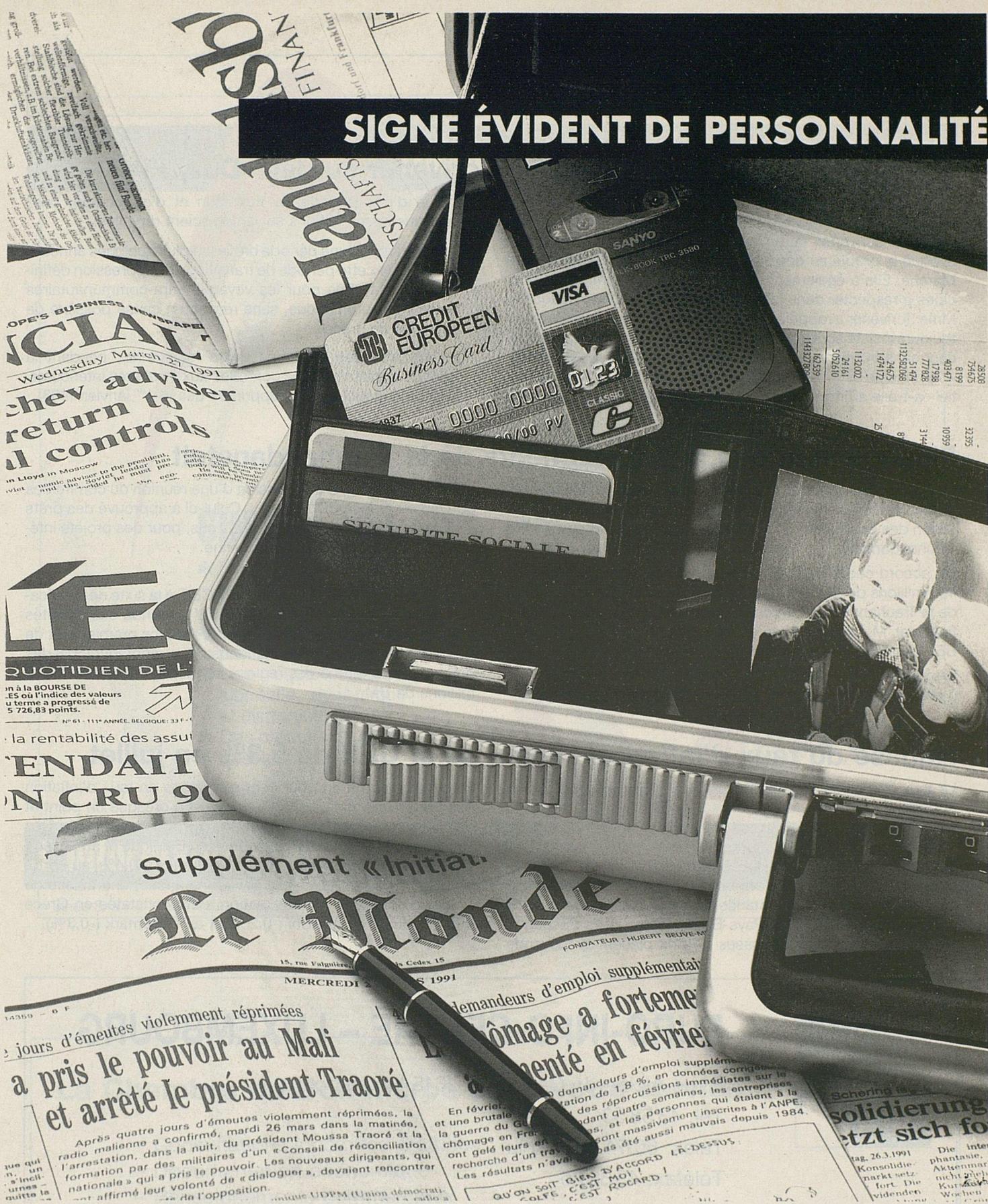
La mission de la direction générale consistera à assurer le développement et l'équilibre du groupe, à améliorer la performance des unités opérationnelles et à exploiter les convergences stratégiques.

Pour ce qui est de la composition de la nouvelle direction générale, elle comprendra, à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain. M. Joseph Kinsch, en tant que président, ses membres actuels, c'est-à-dire MM. Pierre Everard, François Schleimer et Pierre Thein, ainsi que deux membres nouveaux, à savoir MM. Paul Matthys et Fernand Wagner. Ces deux derniers ont été appelés à la fonction de directeurs généraux de SIDMAR et seront proposés comme administrateurs de ladite société. A signaler dans ce contexte que M. Norbert von Kunitzki exercera la fonction d'administrateur délégué de SIDMAR, le tout avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1992.

Les président et membres de la direction générale de l'ARBED, tout en agissant comme collège, se répartiront entre eux la responsabilité des différentes unités opérationnelles et des charges fonctionnelles. Les indications afférentes énumérées ci-après sont faites de façon exemplative et résumée.

M. Kinsch	stratégie / ressources humaines / audit interne
M. Schleimer	produits longs / coordination de la recherche
M. Wagner	produits plats
M. Everard	acier inoxydable / activités commerciales
M. Thein	tréfileries / diversification
M. Matthys	finances / contrôle de gestion / Brésil

# SIGNE ÉVIDENT DE PERSONNALITÉ



La Business Card Visa: Mieux qu'une carte de crédit, signe évident de personnalité, elle deviendra votre compagnon fidèle de toutes les situations.

La Business Card vous apportera la sécurité que vous recherchez pour vos voyages d'affaires.

Pour des informations complémentaires, demandez notre documentation complète sur les nombreux services, assistances et assurances dont vous fait bénéficier la Business Card Visa.

Le Crédit Européen vous assurera un service efficace et personnalisé que vous attendez d'une vraie carte de société.

 **CREDIT EUROPEEN**

Service Business Card de Visa  
(Service Commercial)  
Tél.: 44 99 15 01/503



### Fiscalité: Mise au point de Mme Scrivener sur les «Duty Free»

Au cours de son intervention, le 24 septembre, devant la Commission Economique et Monétaire du Parlement Européen, Madame Scrivener, commissaire en charge de la fiscalité, a évoqué le problème des boutiques hors-taxes dans le Grand Marché. Elle a également indiqué un certain nombre de principes à respecter dans la recherche d'une solution adéquate. Mme Scrivener a rappelé que la Commission Européenne avait toujours insisté sur l'incomptabilité entre le Grand Marché Intérieur sans frontières et le maintien d'un système de duty free. «Ce principe est maintenant bien admis et c'est le point essentiel» a-t-elle affirmé. Madame Scrivener n'est pas opposée au

principe d'une période de transition et d'adaptation, pour autant que les conditions suivantes soient remplies:

- Il devra s'agir d'une période brève (au plus quelques années). A l'issue de cette période de transition, la suppression définitive des duty free pour les voyages intra-communautaires devra être automatique, sans remise en cause possible de ce «délai de grâce».
- Le système des duty free devra fonctionner, pendant la période transitoire, sans contrôles aux frontières intérieures, puisque ceux-ci seront supprimés dès le 1<sup>er</sup> janvier 1993.

### Financement des investissements de la Treuhandanstalt

La Banque Européenne d'Investissement (BEI) va financer les investissements consacrés à la restructuration et à la modernisation des entreprises d'Ex-RDA devant être privatisées par la Treuhandanstalt.

Un accord cadre pour le versement d'une aide allant jusqu'à 400 millions de DM a été signé le 1<sup>er</sup> octobre par le Président de la Treuhandanstalt, Mme Birgit Breuel, et par son directeur financier, M. Wolfram Krause, ainsi que par le Président de la BEI, Ernst-Günther Broder.

Une première tranche de 100 millions de DM sera disponible dès à présent, en collaboration avec la Westdeutsche Landesbank.

L'accord a été signé à l'occasion d'une réunion du comité des gouverneurs de la BEI, à Berlin. Celui-ci a approuvé des prêts s'élevant au total à 2,7 milliards d'Ecus, pour des projets intérieurs à la Communauté Européenne.

Depuis que l'Ex-RDA fait partie de la CEE, à la suite de l'unification allemande d'octobre 1990, la BEI a étendu ses activités aux cinq nouveaux Länder de la RFA. Avec ce premier prêt de 100 millions de DM à la Treuhandanstalt, le montant global des prêts de la banque à ces régions se monte désormais à 870 millions de DM.

### Hausse du taux d'inflation annuel de la CEE de 5,3% en juillet

Le taux d'inflation annuel moyen de la CEE a enregistré une nouvelle hausse au cours du mois de juillet, passant des 5,1% enregistrés en juin à 5,3%, soit légèrement en deçà des 5,5% observés en juillet 1990. Le dernier bulletin de l'indice des prix à la consommation dans la CEE, publié par l'Office des statistiques de la CEE (Eurostat), attribue principalement cet accroissement aux hausses substantielles des indices des prix de l'Allemagne (+0,9%), des Pays-Bas (+1,4%) et de l'Espagne (+1,2%). Ces dernières hausses de prix placent la moyenne

communautaire à un pour cent au-dessus du taux d'inflation des Etats-Unis, qui se situe à 4,4%, et à presque un point et demi au-dessus du taux japonais, qui s'élève à 3,9%. Des hausses de prix ont été enregistrées en Belgique et au Luxembourg (+0,5% dans les deux cas), en France (+0,4%), au Portugal (+0,3%) et en Italie (+0,2%). En revanche, une baisse de l'index des prix de consommation a été constatée en Grèce (-0,1%), au Royaume-Uni (-0,2%) et au Danemark (-0,3%).



## EURO-INFO-CENTRE – LUXEMBOURG

7, rue Alcide de Casperi, L-1615 Luxembourg

Tél. 43 58 53

Télex: 60174 chcom lu

Téléfax: 43 83 26

Un service que la Chambre de Commerce met à votre disposition pour vous fournir des informations sur le droit communautaire, la coopération transfrontalière, les programmes des CE, etc.



# DIMINUEZ VOS FRAIS DE GESTION!

## SINUS s.à r.l.

- \* Fourniture de solutions répondant à vos besoins spécifiques
- \* Un service sur place, performant et rapide
- \* Une équipe professionnelle, dynamique et disponible
- \* Des produits de haute qualité

## LE LOGICIEL DFG +

- \* Conçu pour les entreprises luxembourgeoises
- \* Extrêmement simple à utiliser
- \* Versions spécifiques pour les secteurs bâtiment et commerce
- \* S'adapte à vos exigences actuelles et futures
- \* Support gratuit et illimité par téléphone

**TOSHIBA**  
Computer & Printer  
**EPSON**

## L'informatique à VOTRE mesure

## Sinus

Sinus S. à r. l. - 304, route de Thionville - L-5884 Hesperange-Luxembourg

Tél. (352) 40 40 05 Fax 40 40 10

### La Chambre de Commerce est à votre service:

- Consultations juridiques gratuites
- Documentation économique
- Renseignements commerciaux
- Formation professionnelle
- Informations sur le commerce extérieur
- Assistance technique aux petites et moyennes entreprises

Quels que soient vos problèmes, adressez-vous à la Chambre de Commerce, qui tient ses services spécialisés à la disposition de ses ressortissants.

# AVEZ-VOUS BESOIN D'AIDE?

Par exemple sous forme

## d'assistance technique ou de conseils

pour une durée limitée ou pour un problème déterminé?

## LUXEMBOURG SENIOR CONSULTANTS (L.S.C.)

est en mesure de fournir cette aide.

Luxembourg Senior Consultants est une association sans but lucratif formée par des cadres retraités ou préretraités des secteurs industriel et économique ou encore d'autres domaines d'activité qui sont prêts à mettre leurs connaissances et expériences professionnelles pour une durée limitée à la disposition des petites et moyennes entreprises, des commerçants et autres professions ou associations.

Au cas où vous désireriez profiter de cette aide, veuillez nous appeler (Tél. 43 58 53) ou bien nous retourner, dûment remplie, la formule ci-après:

---

LUXEMBOURG SENIOR CONSULTANTS (L.S.C.)  
p.a. Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg  
7, rue Alcide de Gasperi  
**L-2981 LUXEMBOURG**

Le/la soussigné(e) désire obtenir

- de plus amples renseignements sur les possibilités d'assistance, de conseils, etc. offerts par LSC
- un rendez-vous pour un entretien avec un représentant de LSC

Nom: \_\_\_\_\_ / Entreprise ou commerce: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_ / No de tél.: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_ / Signature: \_\_\_\_\_



**Les grandes décisions  
se prennent  
rarement seul**

L'évolution de votre entreprise  
fait apparaître chaque jour de  
nouveaux besoins de financement  
ou de placement.

L'évolution du monde des  
affaires nous conduit à chercher en  
permanence des solutions adaptées  
aux spécificités de chacun.

Mettons notre expérience  
en commun.

**BANQUE  
DE LUXEMBOURG**S.A.

Secrétariat Commercial · Tél.: 49-924-30-12  
80, place de la Gare · L-1616 Luxembourg

A black and white photograph of a middle-aged man with a mustache, wearing a light-colored shirt and a patterned tie. He is holding a large, professional-grade spray gun in his right hand. The spray gun has a large cylindrical cup on top and a trigger mechanism. The background is a plain, light-colored wall.

# Le Leasing?

## Facile, avec la BIL.

Dans la vie active, que vous travailliez en entreprise ou à votre compte, il vous faut une installation adéquate, un équipement impeccable.

Et pour l'avoir, quoi de mieux que le BIL-Leasing.

C'est là un mode de financement actuel qui vous permet de disposer du matériel nécessaire sans devoir toucher à votre capital. Car le leasing permet un financement à 100%. Et présente un intérêt du point de vue fiscal. De l'acquisition d'une pelle mécanique à l'équipement d'un atelier complet en passant par l'installation d'un bureau, tout est possible. La BIL achète, vous louez. A des taux fixes! Contactez nos départements PME et Grandes Entreprises ou votre agence BIL! Et dites-leur ce qu'il vous faut. Vous verrez, grâce au BIL-Leasing, s'équiper, c'est chose facile.

**BIL: Le sur-mesure bancaire.**

